

Préfecture des Deux-Sèvres

4 JUIL. 2017



Budget principal et budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapport de présentation

1	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1	Les résultats budgétaires 2016.....	5
1.1.1	Vue d'ensemble par section	5
1.1.2	Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre	6
1.1.2.1	Section de fonctionnement.....	6
1.1.2.2	Section d'investissement.....	7
1.1.3	Les domaines d'intervention en investissement	8
1.1.4	Présentation structurelle des opérations du budget principal	9
1.2	Indicateurs de la situation financière	10
1.2.1	Evolution des comptes administratifs :.....	10
1.2.2	Evolution de l'autofinancement :.....	11
1.2.3	Mode de financement des investissements	13
1.3	Les marges financières à travers les ressources de la CAN.....	14
1.3.1	La fiscalité	14
1.3.2	Les produits tarifaires	22
1.3.3	L'emprunt.....	22
1.3.4	Les autres recettes.....	23
1.3.4.1	Les dotations et participations	23
1.3.4.2	Les subventions d'investissement reçues	26
1.4	Les marges financières à travers les charges de fonctionnement de la CAN	27
1.4.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 7,383 M€ (+0,10% par rapport à 2015).....	27
1.4.1.1	Les fluides (0,885 M€)	27
1.4.1.2	L'entretien du patrimoine (2,073 M€).....	27
1.4.1.3	La gestion du parc automobile (0,729 M€)	28
1.4.1.4	Les autres grands postes (2,025 M€).....	29
1.4.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 17,185 M€ (+4,58% par rapport à 2015).....	30
1.4.3	Les atténuations de produits (chapitre 014) : 29,328 M€ (+0,55% par rapport à 2015)	31
1.4.4	Les subventions et participations (chapitre 65) : 4,147M€ (-12,95% par rapport à 2015).....	32
1.4.5	Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : 0,074 M€ (-19,53% par rapport à 2015)	32
2	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....	34
2.1	Budget assainissement	34
2.1.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2,741 M€ (-7,59% par rapport à 2015)	35
2.1.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 2,908 M€ (+ 3,78% par rapport à 2015).....	35
2.1.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,137 M€ (+ 0,73% par rapport à 2015).....	36
2.2	Régie des déchets ménagers	36
2.2.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 7,032 M€ (- 2,39% par rapport à 2015).....	37
2.2.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 6,738 M€ (+ 1,28% par rapport à 2015).....	38
2.3	Budget transports	38
2.3.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 12,336 M€ (- 6,22% par rapport à 2015).....	39
2.3.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 0,397 M€ (- 4,78% par rapport à 2015)	40
2.3.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,445 M€ (- 22,36% par rapport à 2015)	40
2.4	Présentation synthétique des résultats 2016 des autres budgets	40
2.4.1	Zones d'activités économiques.....	40
2.4.2	Immobilier d'entreprises	41
2.4.3	Activités assujetties à TVA	42
2.4.4	Energies renouvelables	43
2.5	présentation agrégée des résultats 2016.....	44
3	– PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	46

4	– LA GESTION DE LA DETTE	48
4.1	La capacité de désendettement (hors budget ZAE)	49
4.2	la gestion active de la dette	49
5	– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	50
5.1	Les garanties d'emprunts.....	50
5.2	Les détentions de parts en capital.....	51
5.3	Les subventions de fonctionnement de plus de 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat.....	52
5.4	Les délégations de service public	53
5.5	Les concessions publiques d'aménagement	53

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2016 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière du budget principal
- II – Analyse financière des budgets annexes
- III – Présentation par politique publique
- IV – La gestion de la dette
- V – Les autres engagements financiers

1 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

1.1 LES RESULTATS BUDGETAIRES 2016

La Communauté d'Agglomération vote son budget par chapitre. La vue d'ensemble 2016 présente les réalisations avec le taux de consommation des crédits votés.

1.1.1 Vue d'ensemble par section

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Recettes de l'exercice	70 944 150,29
Excédent reporté 2015	1 138 029,14
Recettes totales	72 082 179,43
Dépenses de l'exercice	64 297 024,83
Dépenses totales	64 297 024,83
D'où un excédent au 31/12/2016 de :	7 785 154,60 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Recettes de l'exercice	11 801 212,61
Affectation du résultat 2015 (article 1068)	8 596 432,91
Résultat 2015 reporté	
Recettes totales	20 397 645,52
Dépenses de l'exercice	20 313 391,72
Déficit reporté 2015	2 683 339,93
Dépenses totales	22 996 731,65
D'où un résultat comptable au 31/12/2016 de :	-2 599 086,13 €

Soit un excédent global de clôture de 5 186 068,47 €

contre 7 051 122,12 € en 2015

Reports d'investissement :	
Dépenses	= 6 297 164,02 €
Recettes	= 3 899 661,74 €
Résultat =	-2 397 502,28 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Couverture du déficit d'invest.	= 2 599 086,13 €
Couverture du solde négatif des reports	= 2 397 502,28 €
Soit une affectation minimum de	4 996 588,41 €

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à :

Excédent de fonctionnement	7 785 154,60 €
Couverture du besoin de financement	-4 996 588,41 €
Excédent reporté	2 788 566,19 €

contre 1 138 029,14 € en 2015

1.1.2 Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre

1.1.2.1 Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	170 772	236 112	138,26%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	4 990 713	4 967 867	99,54%
73	IMPOTS ET TAXES	46 268 513	46 426 367	100,34%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 694 750	17 615 743	99,55%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 048 599	1 047 329	99,88%
76	PRODUITS FINANCIERS	135 290	135 801	100,38%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 060	38 905	276,71%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		70 322 697	70 468 126	100,21%
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	612 000	476 024	77,78%
002	EXCEDENT REPORTE	1 138 029		
RECETTES TOTALES		72 072 726	70 944 150	98,43%

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 100,21%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 129 471	7 382 753	80,87%
012	CHARGES DE PERSONNEL	17 446 174	17 184 530	98,50%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	29 340 000	29 327 785	99,96%
022	DEPENSES IMPREVUES	82 900		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 979 572	4 146 876	83,28%
66	CHARGES FINANCIERES	1 230 000	1 123 664	91,35%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 250	73 842	70,16%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000 000	1 000 000	100,00%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		63 313 367	60 239 450	95,14%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 600 120		
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 159 240	4 057 575	97,56%
DEPENSES TOTALES		72 072 726	64 297 025	89,21%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 95,14%.

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (4 600 120 €) à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution, il représente l'autofinancement volontaire que l'Assemblée a décidé de constituer pour financer ses investissements. Sa concrétisation se formalise au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant.

1.1.2.2 Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
024	PRODUITS DES CESSIONS	67 395		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	11 734 858	9 161 796	78,07%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 580 375	1 272 943	49,33%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 252 335	4 851 144	47,32%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		11 020	100,00%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 583 969	774 818	16,90%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	154 020	57 135	37,10%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		29 372 952	16 128 856	54,91%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 600 120		
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 159 240	4 057 575	97,56%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000	211 214	46,94%
RECETTES TOTALES		38 582 311	20 397 645	52,87%

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 54.91%.

Ce taux est fortement corrélé à celui des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, la réalisation des remboursements d'avances (chapitre 27) dépend de la capacité effective des budgets (Immobilier d'entreprises, Zones d'activités) à financer leurs remboursements. Ainsi, environ 3 M€ d'inscription de remboursement d'avance ne donnent pas lieu à écriture.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
020	DEPENSES IMPREVUES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 000	16 069	64,28%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 872 000	7 509 768	95,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 994 885	786 155	39,41%
204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	4 469 404	2 101 997	47,03%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 251 051	2 058 079	48,41%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 184 069	4 554 929	73,66%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 246 646	520 194	23,15%
20150001	REQUALIFICATION VOIRIE ZAE	2 598 651	1 711 287	65,85%
20150002	LIAISON RD611	210 319	30 319	14,42%
20160001	CONSERVATOIRE DE NIORT	126 000	14 833	11,77%
20160002	MEDIATHEQUE P MOINOT	163 600	37 253	22,77%
20160003	PISCINE PRE LEROY	2 046 680	28 721	1,40%
20160004	AP/CP PLH	1 150 000	147 678	12,84%
20160005	ARCHIVES VDN-CAN ET RESERVES MUSEES	224 373	14 586	6,50%
AUTRES CHAPITRES OPERATIONS		120 273	0	0,00%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	1 000 000		0,00%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	154 020	94 284	61,22%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		34 836 971	19 626 153	56,34%
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	612 000	476 024	77,78%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000	211 214	46,94%
001	DEFICIT REPORTE	2 683 340		
DEPENSES TOTALES		38 582 311	20 313 392	52,65%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement atteint 56,34% en 2016 contre 47,56% en 2015.

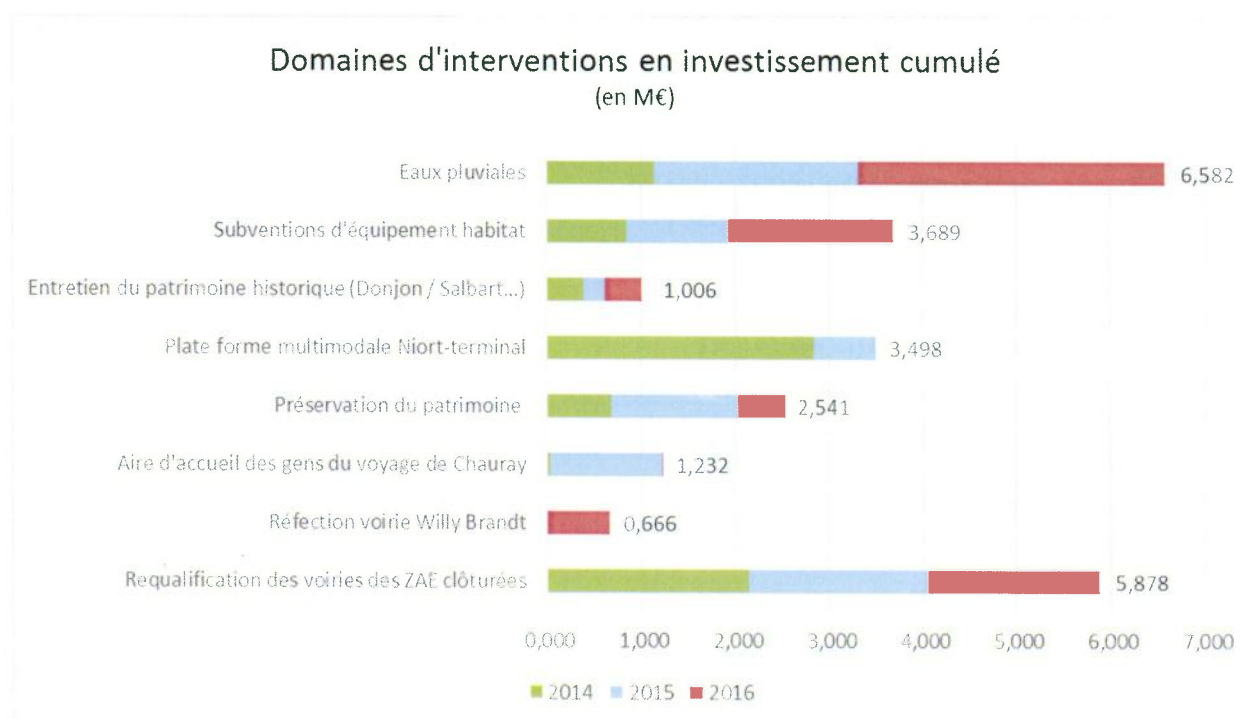
Le volume des dépenses d'équipements atteint 12,006 M€ en 2016, soit 46,56% des crédits inscrits, contre 11,638 M€ en 2015 (taux d'exécution similaire à 44,15% des crédits inscrits).

1.1.3 Les domaines d'intervention en investissement

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2016 sont les suivants :

- Les travaux d'eaux pluviales pour 3,279 M€, soit 27,31% des dépenses d'équipements,
- Les requalifications de voirie des zones d'activités clôturées pour 1,818 M€, soit 15,14% des dépenses d'équipements,
- Les subventions d'investissement dans le cadre du Plan Local de l'Habitat pour 1,755 M€, soit 14,62%.
- Réhabilitation des piscines de Sansais et Magné pour 0,869 M€, soit 7,24%
- Travaux sur la voirie W Brandt pour 0,702 M€, soit 5,85%

Certaines dépenses sont récurrentes. Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision plus large de l'engagement financier de la CAN dans le champ d'intervention de ses compétences.



1.1.4 Présentation structurelle des opérations du budget principal

		Dépenses totales				Recettes totales		Recettes totales	
		CA 2015	CA 2016			CA 2015	CA 2016		
		83,999 M€	84,610 M€			95,467 M€	91,341 M€		
Fonctionnement	Attribution de compensation	24,784 M€	24,811 M€			Fiscalité			
	Charges de personnel	16,431 M€	17,185 M€			46,345 M€	46,426 M€		
	Charges à caractère général	7,375 M€	7,383 M€			DGF			
	Subventions aux assoc. et organismes	3,239 M€	3,419 M€			18,015 M€	16,413 M€		
	indemnités et formation des élus	0,724 M€	0,728 M€			Participations extérieures			
	FNGIR	4,131 M€	4,131 M€			1,696 M€	1,203 M€		
	Charges financières	1,262 M€	1,124 M€			Produits des services			
	Autres charges	2,646 M€	1,460 M€			4,166 M€	4,968 M€		
	Dotations aux amortissements et écritures de cessions	4,337 M€	4,058 M€			Autres recettes			
					Autofinancement brut		Recettes d'ordre hors tx en régie		
				CA 2015	CA 2016	0,218 M€			
				11,097 M€	10,229 M€	Travaux en régie			
						0,350 M€			
Investissement	Capital de la dette net	2,342 M€	2,000 M€			Dotations aux amortissements et écritures de cessions			
	Dépenses d'ordre hors op. patrimoniales	0,568 M€	0,476 M€			4,337 M€			
	Dépenses d'équipement hors travaux en régie	11,638 M€	12,006 M€			FCTVA et excédent capitalisé			
				Autofinancement net		13,284 M€			
				8,755 M€	8,229 M€	Emprunts			
						0,000 M€			
						Subventions et remb. d'avances			
						1,159 M€			
					Autres recettes				
						0,028 M€			
						Opérations neutres de la dette			
						2,468 M€			
						Opérations patrimoniales			
						1,934 M€			
						0,211 M€			

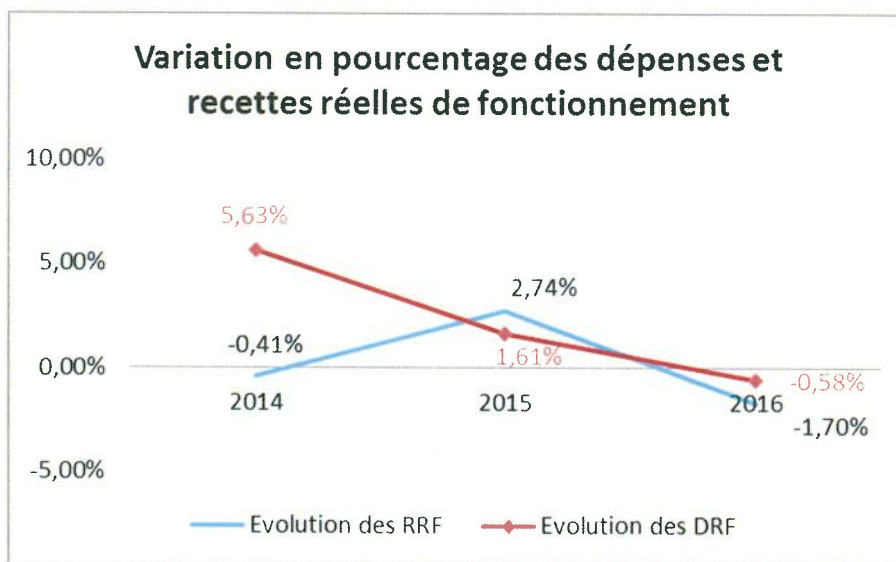
1.2 INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse financière de la Communauté d'Agglomération a pour objet de mettre en perspective les forces et les faiblesses de la collectivité afin de connaître ses marges de manœuvre.

1.2.1 Evolution des comptes administratifs :

Taux de progression des recettes réelles de fonctionnement 2016 = - 1,70%

Taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement 2016 = - 0,58 %



On observe que la trajectoire des dépenses de fonctionnement concrétise les objectifs politiques affirmés de maîtrise des charges courantes.

Concernant les recettes, elles subissent une érosion structurelle, liée à la baisse des dotations, et conjoncturelle, liée à la faible dynamique des bases physiques de la fiscalité et à l'effet yoyo du produit de CVAE.

Globalement, la CAN tend à corréliser son rythme d'évolution des dépenses sur celui des recettes afin de maintenir un autofinancement l'autorisant à être ambitieux sur la programmation d'investissement.

		2014	2015	%	2016	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	69 776 684	71 689 298	2,74%	70 468 126	-1,70%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	59 629 709	60 591 501	1,61%	60 239 450	-0,58%
Épargne brute	(3) = (1) - (2)	10 146 975	11 097 797	9,37%	10 228 676	-7,83%
Remboursement capital net de la dette	(4)	2 540 898	2 342 317	-7,82%	2 000 017	-14,61%
Épargne nette	(5) = (3) - (4)	7 606 077	8 755 480	15,11%	8 228 659	-6,02%
Recettes externes	(6)	2 116 858	1 702 931		1 906 462	
Avances remboursables et participations	(7)	4 482 706	460 948		116 210	
Emprunts de l'année	(8)	3 000 000	0		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	2 557 586	2 468 201		5 509 752	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	22 304 125	15 729 877		17 761 099	
Dépenses d'équipements	(11)	26 848 503	11 638 350		12 006 031	
Autres dépenses	(12)	0	118 998		110 353	
Opérations neutres de la dette	(13)	2 557 586	2 468 201		5 509 752	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	31 946 987	16 567 866		19 626 152	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-9 642 862	-837 989		-1 865 053	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	17 500 944	7 858 082		7 051 122	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	7 858 082	7 020 093		5 186 069	

L'autofinancement et le prélèvement sur le fonds de roulement (sans préjudice sur la qualité des indicateurs) ont permis, depuis 2015, le financement des investissements.

En 2016, le montant global du résultat de l'exercice (-1,865 M€) est liée à :

- une épargne brute en diminution de -0,869 M€ du fait de la diminution plus rapide des recettes que des dépenses
- de la volonté de réduire le fonds de roulement en ne recourant pas à l'endettement.

A noter : la différence entre le fonds de roulement fin 2015 (7,020 M€) et celui de début 2016 (7,051 M€) provient de la reprise des résultats excédentaires d'investissement des compétences détransférées multi-accueil et portage de repas.

1.2.2 Evolution de l'autofinancement :

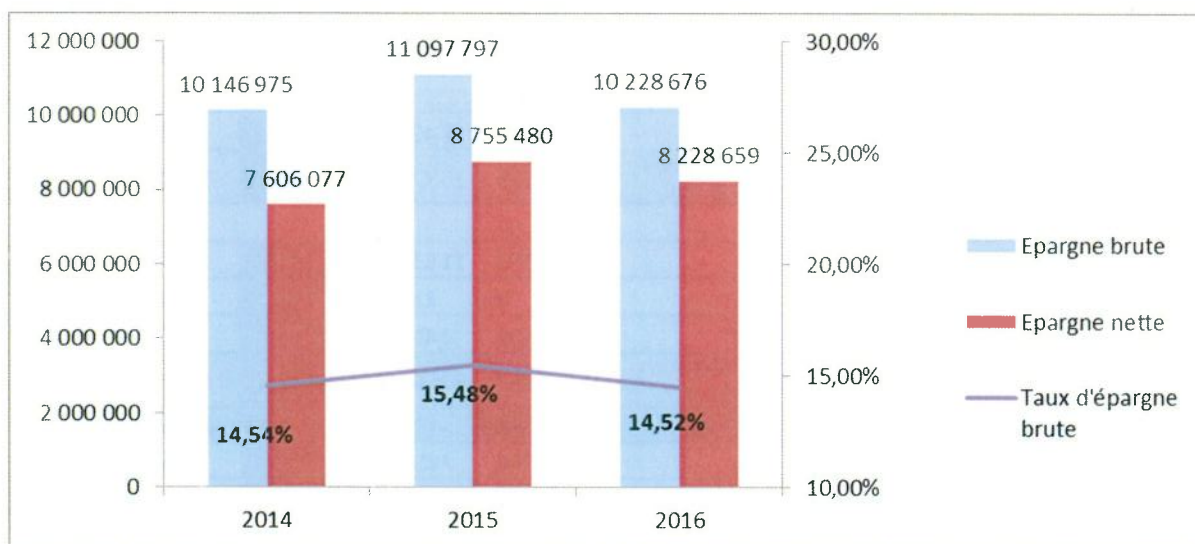
Si on veut analyser la capacité de la CAN à autofinancer ses investissements, il convient de s'attarder sur la notion de capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) résultant des comptes administratifs.

Cette dernière, déterminée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), a diminuée de -7,83% en raison d'une contraction des recettes plus importante que celle des dépenses.

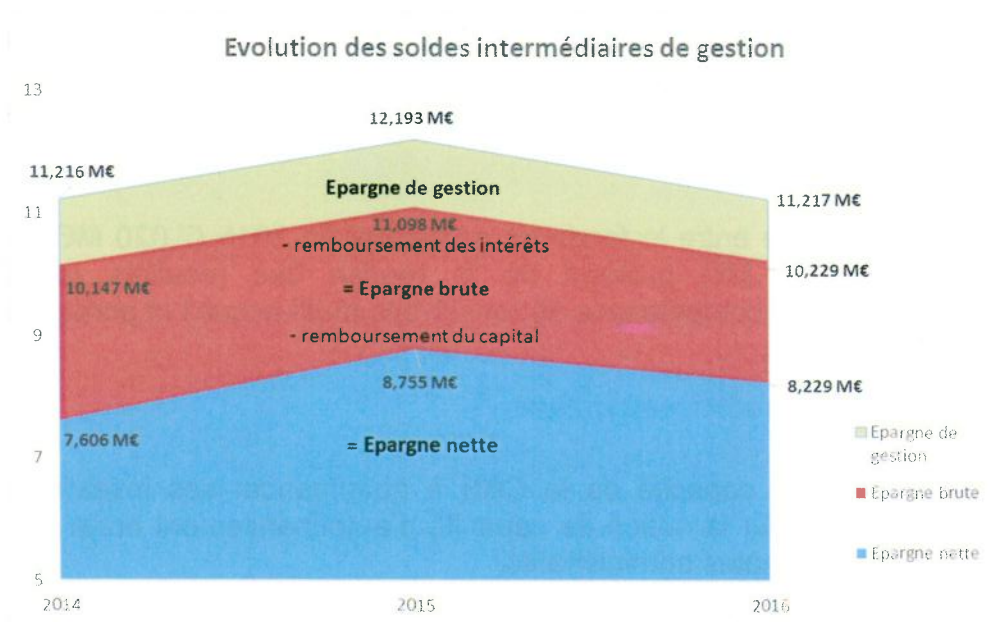
L'autofinancement brut doit permettre de couvrir, à minima, le remboursement du capital de la dette. Il en résulte la capacité d'autofinancement nette (épargne nette) servant au financement propre des investissements. Ces indicateurs d'autonomie financière permettent d'informer sur la capacité de la CAN à honorer ses engagements

et donner confiance aux prêteurs, de plus en plus sensibles à la qualité de gestion des collectivités.

Ci-dessous, le taux d'épargne brute (Epargne brute / RRF) permet de mesurer l'effort de gestion de la collectivité au bénéfice de la réalisation d'équipements ou du désendettement.



Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision différente des soldes intermédiaires de gestion.



A noter : L'épargne, indicateur de qualité financière, fait l'objet de retraitement au niveau de l'analyse financière afin d'assurer une comparabilité d'année en année. Ainsi, les recettes et dépenses exceptionnelles et les travaux en régie sont neutralisés.

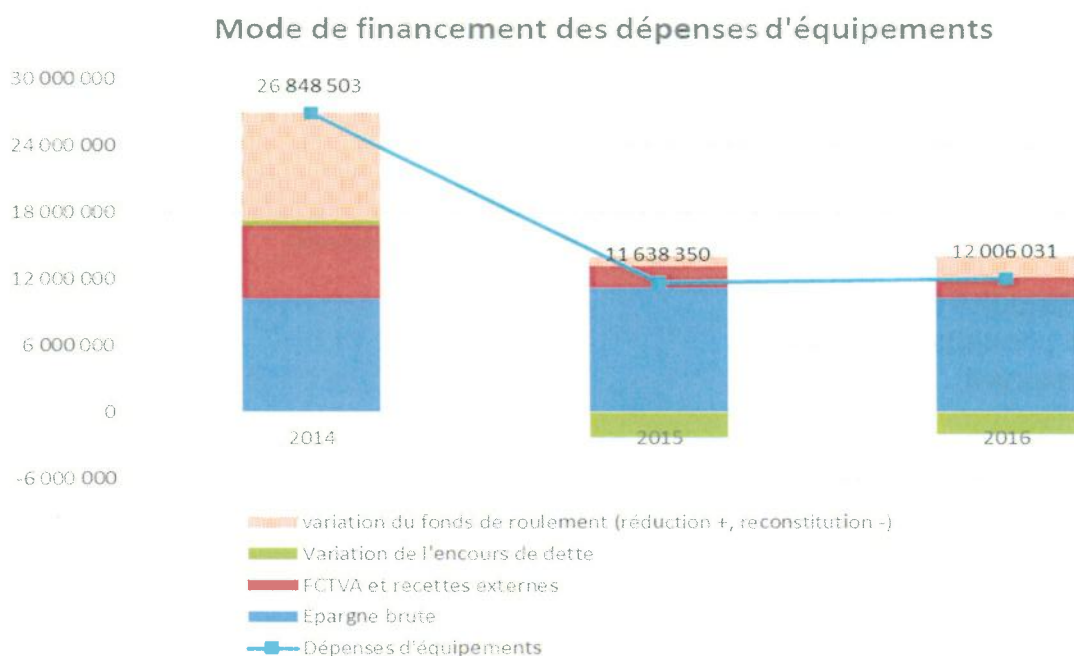
Le niveau d'épargne brute 2016 retraitée indique un montant d'épargne de 11,715 M€, en diminution de 2,77% par rapport à 2015.

L'épargne brute retraitée correspond donc à l'épargne brute (10,229 M€) majorée du solde des mouvements exceptionnels (0,034 M€), du solde des provisions et reprises (1,000 M€) et des travaux en régie (0,452 M€).

1.2.3 Mode de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont variées. On peut citer l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actif, la consommation des résultats antérieurs constitués. Il faut avoir à l'esprit que ces derniers ne sont que la conséquence de financements mobilisés antérieurement à travers l'emprunt, voire de la fiscalité.

Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de suivre la trajectoire adoptée par la collectivité.



L'analyse de ce graphique précédent montre que la CAN ne s'endette pas, que le niveau de subventions (auquel il faut ajouter le FCTVA¹) est en diminution depuis 2014, qu'il est privilégié à la fois le recours à l'autofinancement et à la consommation du fonds de roulement (résultats antérieurs).

Ce constat, portant notamment sur le désendettement depuis 2014, permettra un recours à l'endettement les prochaines années pour assumer le programme pluriannuel d'investissement qui va monter en charge sur 2018-2021.

En 2014, le sursaut des dépenses d'investissement est notamment lié aux écritures d'harmonisation comptable des zones (pour 9,310 M€) et à l'acquisition des deux sites Saint-Liguaire et Niort-Terminal pour 3,663 M€. Hormis ces dépenses exceptionnelles, le niveau des investissements s'établissait à 16,416 M€.

¹ Correspond dans le graphique au FCTVA et recettes externes

Ces dépenses exceptionnelles avaient été financées par le fonds de roulement (- 9,643 M€).

L'épargne brute finance 85% des dépenses réelles d'équipement.

1.3 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES RESSOURCES DE LA CAN

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont élargi leur assiette fiscale auprès des ménages à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle (seule fiscalité perçue jusqu'en 2010).

Désormais, les EPCI disposent d'une base fiscale dont le produit se répartit approximativement 40% sur les ménages (Taxe d'habitation ; taxes foncières) et 60% sur les entreprises (Contribution économique territoriale ; taxe sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Une autre ressource de la CAN est la tarification des services publics rendus.

Enfin, la CAN dispose d'une capacité d'emprunt permettant d'honorer les engagements politiques pris en matière d'investissement.

C'est donc à l'aune des trois leviers suivants, sur lesquels la CAN a un pouvoir de décision, qu'il est proposé de mesurer les marges de manœuvre :

- **la fiscalité directe**
- **les produits tarifaires**
- **l'emprunt**

Enfin, il sera décrit les autres recettes perçues par le budget principal au titre des subventions, participations...

1.3.1 La fiscalité

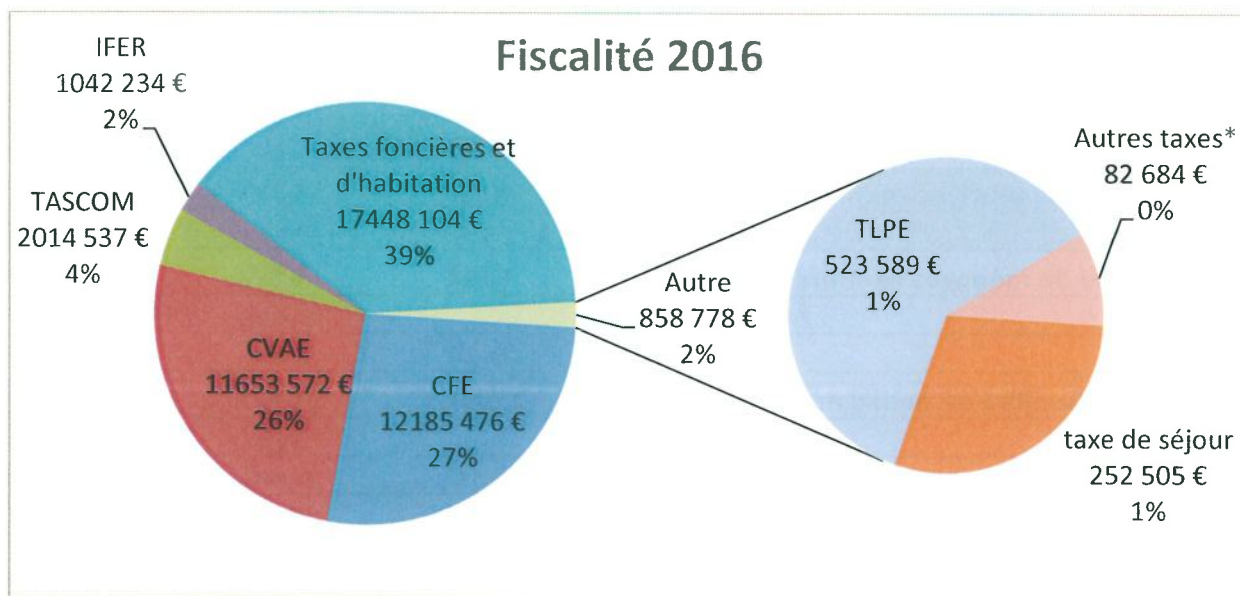
Depuis la réforme de la fiscalité instaurée en 2011, le Conseil d'Agglomération dispose de la possibilité d'agir sur les taux de certaines taxes :

- Taxes dites « ménages » : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie,
- La cotisation foncière des entreprises (CFE)

A noter : les taxes dites « ménages » comportent également le foncier bâti des entreprises ainsi que le foncier non bâti perçu sur les terres agricoles.

Pour deux autres taxes, la CAN peut adopter soit un coefficient d'augmentation des tarifs pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), soit un tarif maximum pour la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Rappelons que des dispositions législatives présentées ci-après encadrent l'évolution des taux notamment sur la fiscalité professionnelle.



*Autres taxes = droits de stationnement, autres régularisation d'impôts

- **Les taxes d'habitation et foncières**

Les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoivent, depuis 2011, la taxe d'habitation et les taxes foncières en contrepartie de la suppression de ces dernières au niveau régional et départemental (seule la taxe sur le foncier bâti reste au Département).

Les taxes « ménages » s'établissent à **17,424 M€ en 2016**, contre 17,631 M€ en 2015, soit -1,17%.

L'évolution des produits ménages dépendent de trois phénomènes :

- L'évolution des valeurs locatives : fixée en loi de finances, son augmentation a été de + 1% en 2016
- L'évolution physique des bases : correspond aux constructions nouvelles ;
- L'exonération sur les ménages modestes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de ménages assujettis, exonérés² et dégrévés³ de 2014 à 2016 sur notre territoire.

	2014	2015	2016
Nombre de ménages assujettis	60 310	60 727	61 194
<i>Evolution en %</i>		0,69%	0,77%
Nombre de ménages exonérés à 100% ⁽²⁾	6 914	5 572	7 503
<i>Evolution en %</i>		-19,41%	34,66%
<i>Part du total</i>	11,46%	9,18%	12,26%
Nombre de ménages dégrévés ⁽³⁾	20 087	21 217	19 858
<i>Evolution en %</i>		5,63%	-6,41%
<i>Part du total</i>	33,31%	34,94%	32,45%
Nb de ménages imposés à 100%	33 309	33 938	33 833
<i>Evolution en %</i>		1,89%	-0,31%
<i>Part du total</i>	55,23%	55,89%	55,29%

La diminution du nombre de ménages exonérés totalement en 2015 fait suite à la suppression progressive de la demi-part des veufs et veuves votée en 2008 et aux plus de 60 ans exonérés en 2014 et devenus imposables. Face aux mécontentements exprimés par de nombreux contribuables perdant leurs exonérations en voyant leurs feuilles d'imposition, le Gouvernement a décidé de maintenir les exonérations de 2014 et s'est engagé à les rembourser. Cette part a été compensée entièrement dans le produit de la Taxe d'habitation des collectivités. La loi de finances 2016 garantit l'exonération durant les deux ans en cas de franchissement du seuil de revenu. Ensuite, un mécanisme de lissage est mis en place sur les deux années suivantes.

Sur ces taxes, la seule règle de lien porte sur le taux de la taxe foncière non bâtie qui ne peut augmenter plus que le taux de TH et qui doit baisser au moins autant que le taux de TH.

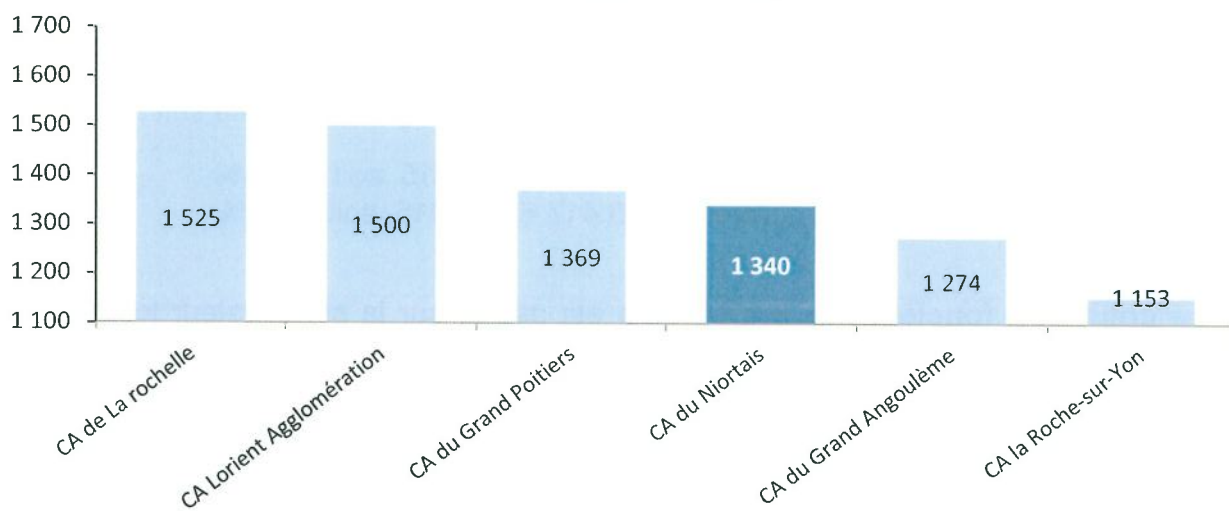
Les graphiques ci-dessous permettent d'avoir une comparaison des bases, taux et produit constaté par habitant sur des agglomérations de même strate⁴.

² L'exonération totale concerne les personnes veufs, invalides, handicapés et les personnes âgées de plus de 60 ans sous conditions de revenus. Ce manque à gagner est habituellement compensé par l'Etat sous forme d'allocations compensatrices au taux de 4,84% (taux du département en 1991).

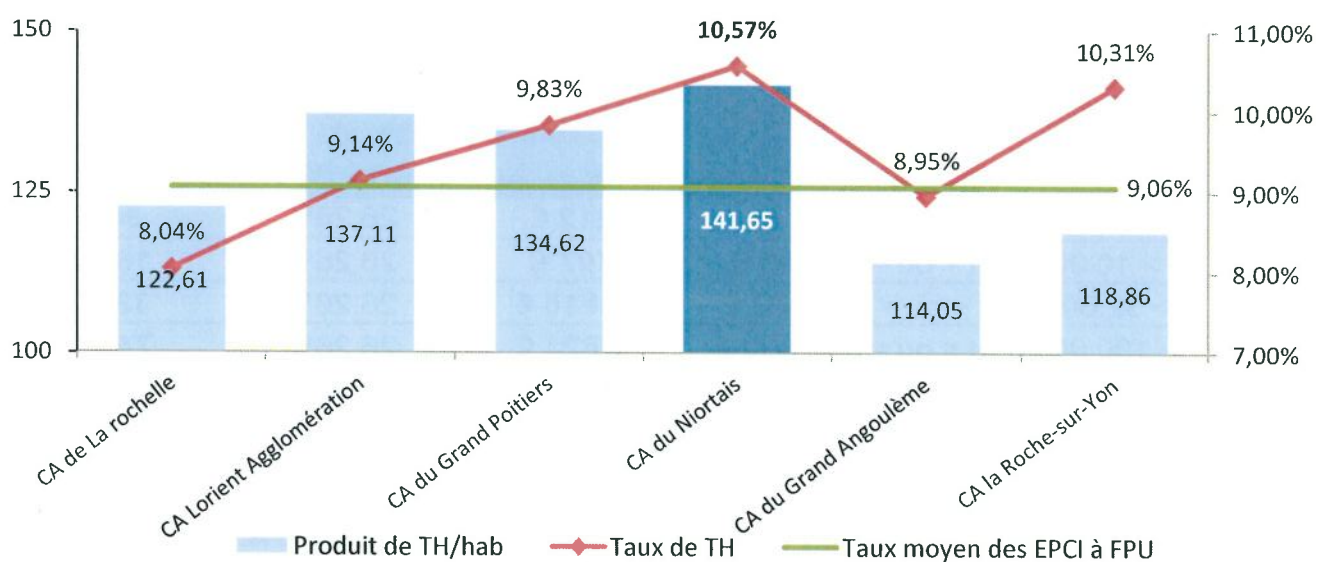
³ Les contribuables autres que ceux exonérés totalement peuvent bénéficier d'un dégrèvement de leur cotisation en fonction de leur revenu imposable. Cette part est compensée partiellement³ par l'Etat et intégrée dans le produit fiscal.

⁴ Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Bases brutes TH 2015/Hab



Taux 2015 et produit TH 2015/Hab



Pour 2016, la taxe foncière sur le bâti représente un produit de 0,073 M€ avec un taux marginal de 0,055%.

S'agissant de la taxe foncière sur le non bâti, le produit 2016 s'élève à 0,122 M€ avec un taux de 3,88%.

- **La contribution économique territoriale**

La contribution économique territoriale (CET) est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le montant de la CET 2016 s'élève à 23,364 M€ et se répartie comme suit :

- CFE : **11 710 248 €** contre 11 575 827 € en 2015, soit +1,16%
- CVAE : **11 653 572 €** contre 12 105 417 € en 2015, soit -3,73%

La cotisation foncière des entreprises est assise sur la seule valeur locative des biens soumis à la taxe foncière.

Lorsque la valeur locative est très faible, une cotisation forfaitaire minimum est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par délibération de la CAN et du taux d'imposition en vigueur.

En 2016, sur 6 528 entreprises redevables à la CFE, 4 459 sont assujetties à la base minimum dont le barème a été adopté comme ci-dessous. Ces dernières apportent 18% du produit total.

Barème des bases minimum

	Tranche de Chiffre d'Affaires 2014	Bases minimum CFE 2016	Taux d'imposition 2016	Cotisation unitaire CAN 2016
1	< ou = 10.000 €	212 €	26,26%	56 €
2	> 10.000 € et < ou = 32.600 €	707 €	26,26%	186 €
3	> 32.600 € et < ou = 100.000 €	1 515 €	26,26%	398 €
4	> 100.000 € et < ou = 250.000 €	2 828 €	26,26%	743 €
5	> 250.000 € et < ou = 500.000 €	3 838 €	26,26%	1 008 €
6	> 500.000 €	4 848 €	26,26%	1 273 €

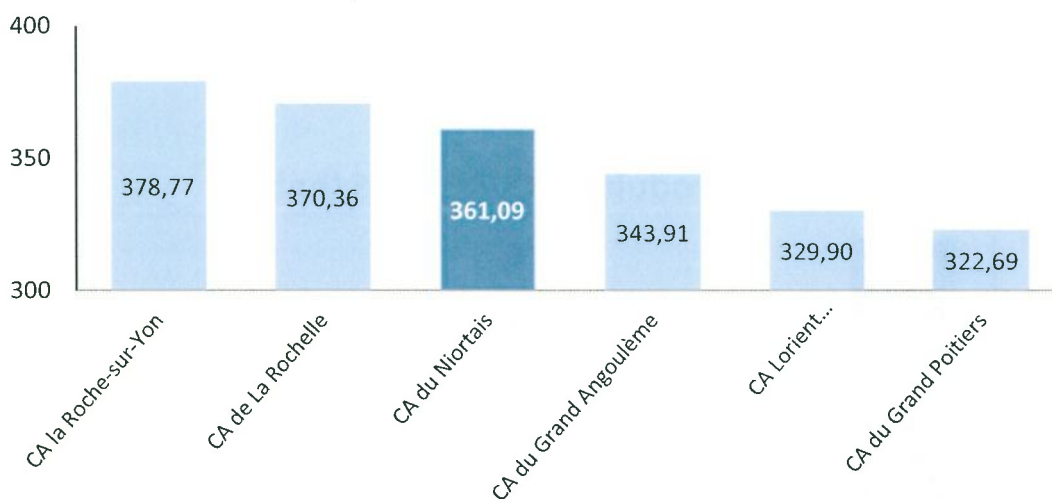
Le taux de CFE, adopté en 2014 et inchangé, s'élève à 26,26%. Une disposition législative encadre l'évolution de ce taux à travers la règle de lien suivant : le taux de CFE ne peut augmenter plus fortement que la progression constatée entre N- 2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taxes TH, TFB, TFNB cumulé des 45 (ou du taux moyen communal de la seule TH si ce dernier a progressé moins vite que le taux moyen pondéré communal des 3 taxes cumulées).

Le taux moyen pondéré se calcule à partir des produits reçus des 3 taxes divisés par les bases imposables totales de ces taxes.

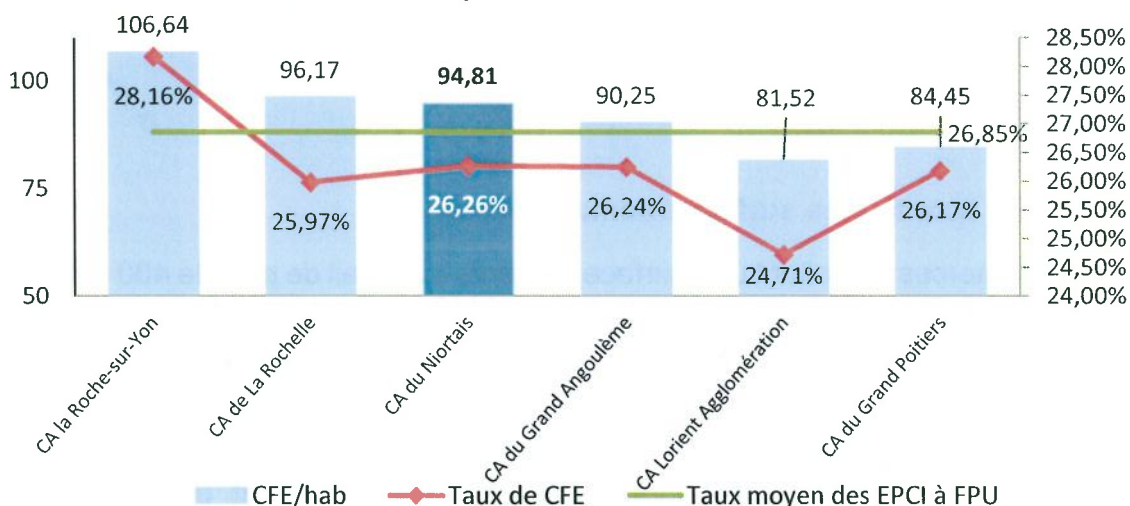
Ainsi, la CAN n'a guère d'autonomie de décision sur la CFE, étant dépendant de la politique fiscale de chaque commune. Cet encadrement réglementaire de taux garantit les entreprises et rend nécessaire une vision fiscale intégrée de l'ensemble intercommunal pour assurer un équilibre fiscal territorial.

Il est proposé ci-dessous des graphiques permettant de mesurer la richesse fiscale du territoire de la CAN par rapport à d'autres intercommunalités⁵.

Bases brutes de CFE 2015 en €/hab



Taux 2015 et produit de CFE 2015/hab



La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaire (CA) excède 0,152 M€.

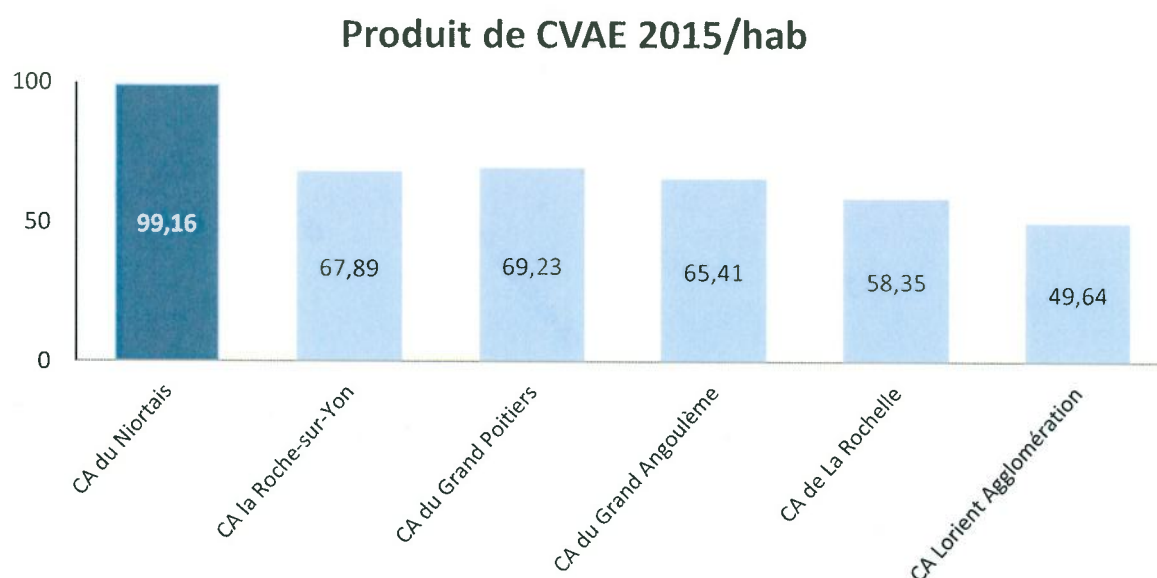
Toutefois, seules les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 0,500 M€ hors taxes doivent payer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (en deçà, c'est l'Etat qui prend à sa charge la part des entreprises).

Il faut noter que le taux applicable n'est pas adopté par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif (le taux théorique unique et uniforme est de 1,5%).

⁵ Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

	2014	2015	2 016
CVAE	9 619 511	12 105 417	11 653 572
Variation	-21,91%	25,84%	-3,73%

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une comparaison du produit constaté par habitant de CVAE sur des agglomérations de même strate⁶.



- **La taxe sur les surfaces commerciales**

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 0,460 M€, sont soumis à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Son montant est obtenu en appliquant à la totalité de la surface de vente un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité. Cette taxe, auparavant encaissée par le régime social des indépendants (RSI) a fait l'objet d'un transfert aux intercommunalités au moment de la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Parallèlement, un prélèvement sur la dotation de compensation versée par l'Etat, du montant de TASCOM constaté en 2010, a été effectué, la CAN ne récupérant que la dynamique éventuelle de la taxe.

Depuis 2012, les collectivités locales ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,20⁷.

Pour 2016, le montant de la TASCOM s'élève à **2,015 M€** contre 1,885 M€ en 2015, soit +6,87%.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

L'IFER est constituée de neuf composantes dont les redevables exercent leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

⁶ Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

⁷ Le coefficient retenu par la CAN est de 1,05 pour 2016 et de 1,10 pour 2017

Les tarifs sont adoptés par les lois de finances avec une actualisation annuelle du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation.

Sur ces 9 composantes, la CAN encaisse des produits sur :

- la production d'électricité photovoltaïque (14 227 € en 2016)
- les transformateurs électriques (846 103 € en 2016)
- les stations radioélectriques (170 234 € en 2016)
- les canalisations de gaz naturel (11 670 € en 2016)

Pour 2016, le montant total s'élève donc à **1,042 M€** contre 1,070 M€ en 2015, soit - 2,59 %.

La CAN n'encaisse aucune IFR sur les éoliennes.

- **Les autres recettes de fiscalité**

Les droits de stationnement : concerne les recettes liées à l'occupation du domaine public sur les aires d'accueil des gens du voyage (**81 196 € en 2016**).

La taxe de séjour : la recette est encaissée par la CAN puis intégralement reversée à l'EPIC tourisme (**252 505 € en 2016**)

La taxe sur la publicité extérieure : il s'agit des recettes encaissées en fonction de la surface d'affichage de publicité des entreprises. Cette taxe a un effet dissuasif permettant d'éviter la « pollution visuelle » et devrait être dégressive au fil des années.

Les recettes de TLPE s'élèvent à 0,523 M€ en 2016 contre 0,676 M€ en 2015.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : Mis en place en 2012, il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale (consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins favorisées). Il est anormalement considéré comme une recette fiscale alors qu'il provient d'un prélèvement sur les ensembles intercommunaux les plus prospères.

La gestion reste centralisée par l'Etat avec une notification à l'EPCI, contributeur et/ou bénéficiaire en mai de chaque année. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Pour la troisième année consécutive, l'ensemble intercommunal bénéficie de ce fonds pour un montant notifié de 3,158 M€. La part de la CAN s'élève à 1,224 M€. Le solde réparti auprès des 45 communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF est de 1,934 M€.

A noter : Pour la première année, la CAN est également contributrice au FPIC à hauteur de 0,087 M€. Les communes membres sont quant à elles contributrices pour 0,137 M€.

1.3.2 Les produits tarifaires

Ils représentent un enjeu de 1,615 M€, soit 2,3% des recettes réelles de fonctionnement. Malgré la mise en œuvre de tarifs sociaux, ce levier de ressources reste sensible eu égard aux politiques concernées (culturelles et sports d'eau), et ne peut, à ce jour, être considéré comme une source de revenus plus importante.

Politique	Montant 2014	Montant 2015	Montants 2016	Var 2016/2015	Pour info Var 2016/2014
Sports d'eau	997 228 €	950 356 €	1 075 128 €	13,13%	7,81%
Musée	60 451 €	51 437 €	58 252 €	13,25%	-3,64%
Conservatoire	341 055 €	340 392 €	334 926 €	-1,61%	-1,80%
Médiathèque	84 340 €	85 260 €	90 488 €	6,13%	7,29%
Arts plastiques	46 749 €	47 817 €	55 729 €	16,55%	19,21%
TOTAL	1 529 823 €	1 475 262 €	1 614 523 €	9,44%	5,54%

Après une année de baisse des recettes consécutive notamment à la fermeture de la piscine de Pré-Leroy pour des travaux de mise aux normes d'avril à novembre 2015, ces dernières retrouvent leur niveau antérieur de 2014.

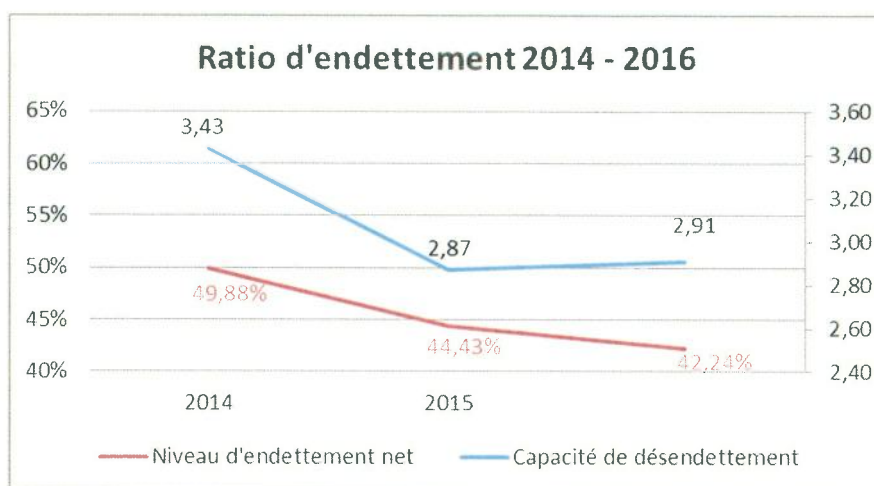
1.3.3 L'emprunt

Actuellement, la CAN dispose de réelles marges de manœuvre au niveau de son endettement.

En effet, depuis 2015, le budget principal n'a pas eu recours à l'emprunt, ce qui a permis un désendettement de la CAN.

	2014	2015	2016
Remboursement de capital net	2 537 005	2 342 317	2 000 017
régularisation échéance de 2013	3 894		
Intérêt	1 269 101	1 260 876	1 123 591
Annuité	3 806 106	3 603 193	3 123 608
Mobilisation d'emprunt	3 000 000		
Détransfert d'emprunt		-653 955	-82 566
Indemnités de réaménagement capitalisées		41 828	
Encours de dette net au 31/12/N	34 805 985	31 851 541	29 768 959

Compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette, l'encours du budget principal s'élève à 29,769 M€ au 31/12/2016.



Le niveau d'endettement, qui figure parmi les ratios d'alerte annexés au compte administratif, correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes. Il mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa surface financière.

Fin 2016, le niveau d'endettement net atteint 42,24% contre 44,43% fin 2015.

Cette diminution provient de la diminution de l'encours de dette, liée à l'absence d'emprunts nouveaux.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la Can à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2016, ce ratio s'élève à 2,91 années contre 2,87 années en 2015, permettant de considérer que la CAN dispose d'une capacité d'endettement confortable. La légère remontée constatée provient d'une diminution de l'épargne.

A noter : En analyse retraitée (en tenant compte de l'épargne brute retraitée), ce ratio s'élève à 2,54 années pour 2016.

1.3.4 Les autres recettes

1.3.4.1 Les dotations et participations

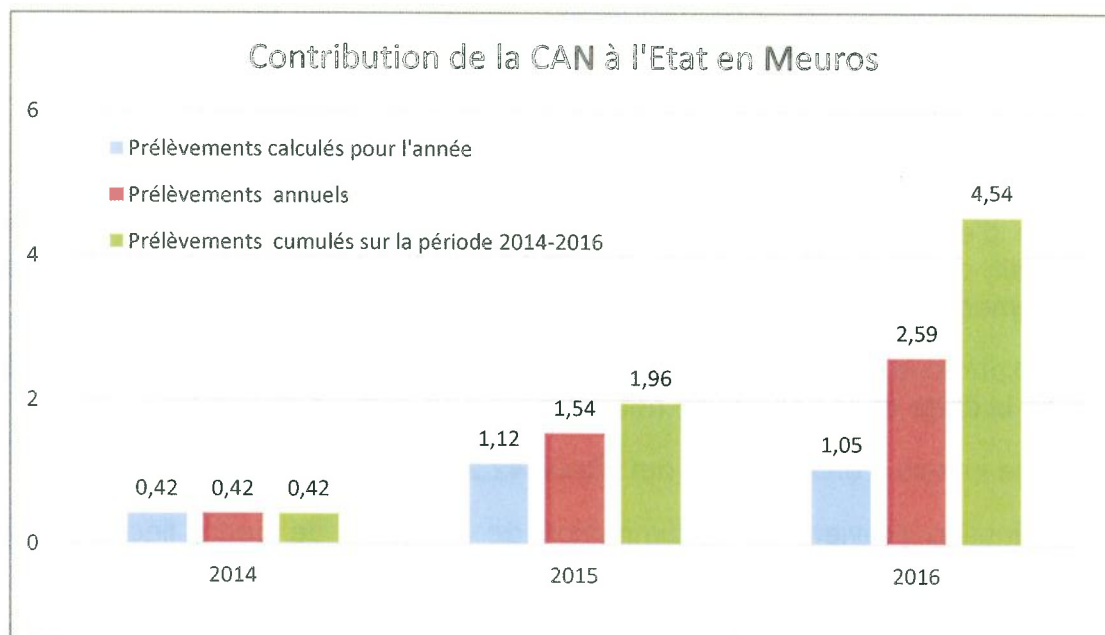
- **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité ;
- la dotation de compensation.

En 2016, la dotation d'intercommunalité s'élève à 3,108 M€ (intégrant un prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 2,586 M€) contre 4,448 M€ en 2015, soit -30,13%.

A noter : La Loi de finance initiale pour 2014 a introduit un prélèvement sur les dotations aux collectivités au titre du redressement des finances publiques. Ce prélèvement est cumulatif d'une année sur l'autre et abouti à un accroissement important. Ainsi, entre 2014 et 2016, le prélèvement a bondi de +525 % passant de 0,414 M€ en 2014 à 2,586 M€ en 2016.



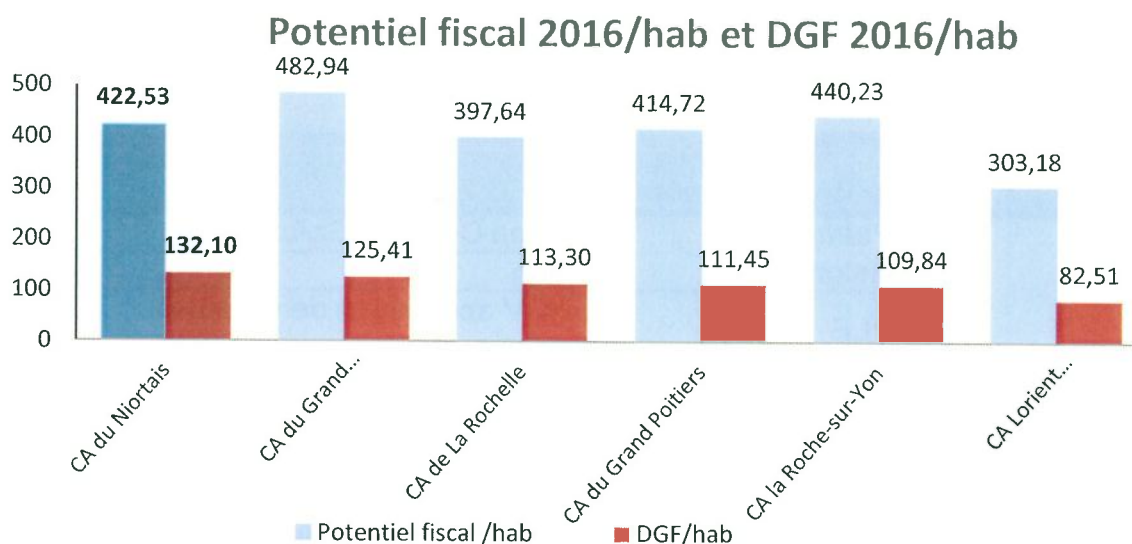
La dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Entre 2015 et 2016, la dotation de compensation diminue de -1,94% et passe de 13,568 M€ en 2015 à 13,305 M€ en 2016.

Ci-après, il est proposé deux indicateurs permettant de mesurer la part des dotations par habitant perçues et le potentiel fiscal⁸ montrant que nos bases restent dans la moyenne du panel des agglos recensées⁹.

⁸ Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale correspondant à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national d'imposition.

⁹ Source : dotations-dgcl.interieur.gouv.fr



- **Les participations extérieures**

Les participations extérieures, mentionnées dans le tableau ci-dessous, correspondent aux subventions de fonctionnement de divers organismes, perçues au titre de l'année 2016 :

Financier	Politique subventionnée	Objet	Montant 2016
Europe	Cohésion sociale	Volet emploi, crédit d'intervention FSE solde	6 972 €
		Territoire et contractualisation	DGD SCOT
	Conservatoire	Projet Sérénade	49 650 €
Etat	Musée	Inventaire et informatisation	35 000 €
		Projet dessine moi des mots	580 €
		Subvention chèques loisirs	4 000 €
	Cohésion sociale	Projet j'apprends à nager	6 521 €
		Observatoire des solidarités	4 000 €
Sous-total Etat			188 862 €
Conseil Régional	Sports d'eau	Participation pour l'utilisation des piscines	2 026 €
Conseil Départemental	Conservatoire	Participation enseignement artistique	25 596 €
		Sports d'eau	Utilisation des piscines par les collèges
	Sous-total Conseil Départemental		
CAF	Gens du voyage	Participation au titre du nombre de place d'accueil	157 489 €
Caisse des dépôts	Ressources humaines	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la	1 000 €
		PLE	fonction publique
	Sous-total Caisse des dépôts		
ADEME	Développement durable	Plateforme énergétique rénovation habitat	94 500 €
Sociétés privées	Animation économique	Sponsoring évènement Niort Numéric	23 500 €
TOTAL PARTICIPATIONS			514 121 €

1.3.4.2 Les subventions d'investissement reçues

Il s'agit de subventions affectées à un équipement :

Financier	Politique subventionnée	Objet	Montant 2016
Etat	Patrimoine historique	Château Coudray-Salbart	96 860 €
		Donjon	837 €
	PLE	TEPCV acquisition de véhicule électrique	18 500 €
	ZAE	TEPCV amélioration de l'éclairage des zones clôturées	159 437 €
	Médiathèque	TEPCV réhabilitation médiathèque Usseau	10 700 €
	Musée	Restauration d'œuvres	23 442 €
	Gens du voyage	Aire d'accueil de Chauray	175 484 €
	Sous-total Etat		
Agence de l'eau	Eaux pluviales	Bassin d'orage rue d'Antes	235 260 €
Conseil Régional	PLE	Acquisition MIA électrique	1 000 €
	Tourisme	Mise en tourisme château Coudray-Salbart	4 000 €
	Sous-total Conseil Régional		
Conseil Départemental	Patrimoine	Château Coudray-Salbart	7 500 €
	Habitat	PIG	30 973 €
	Sports d'eau	Mise aux normes Pré-Leroy	90 625 €
	Eaux pluviales	Bassin d'orage rue d'Antes	379 132 €
Sous-total Conseil Départemental			508 229 €
CAF	Gens du voyage	Aire d'accueil de Chauray	20 000 €
Commune de Niort	Médiathèque	Isolation des combles	9 597 €
	Ecole d'arts plastiques	Isolation des combles	9 597 €
	Sous-total Commune		
TOTAL SUBVENTIONS			1 272 943 €

1.4 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CAN

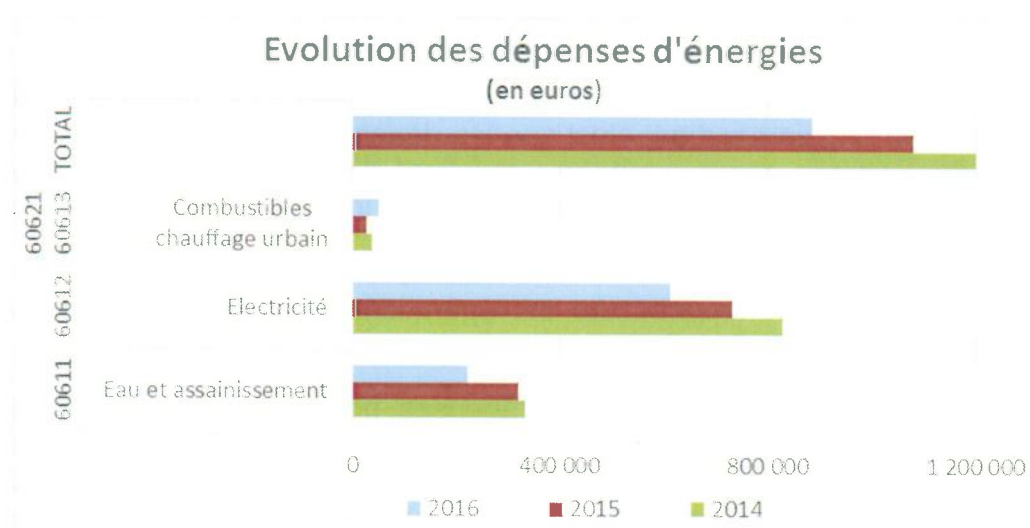
La maîtrise des charges tout en préservant l'efficacité du service public est l'enjeu majeur auquel est confronté l'ensemble des collectivités publiques compte tenu de la raréfaction des ressources.

1.4.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 7,383 M€ (+0,10% par rapport à 2015)

Les fournitures et prestations de services imputées sur ce chapitre budgétaire concourent à l'activité de la CAN.

1.4.1.1 Les fluides (0,885 M€)

En 2016, la poursuite des efforts dans la gestion des fluides par le service Patrimoine et Logistique permet de constater un repli des dépenses de 0,194 M€ après une baisse entamée en 2015 de 0,120 M€.



Les investissements à venir en terme de réhabilitation (Bibliothèque MOINOT ; Conservatoire de Musique et Danse) devraient permettre de poursuivre cette optimisation énergétique.

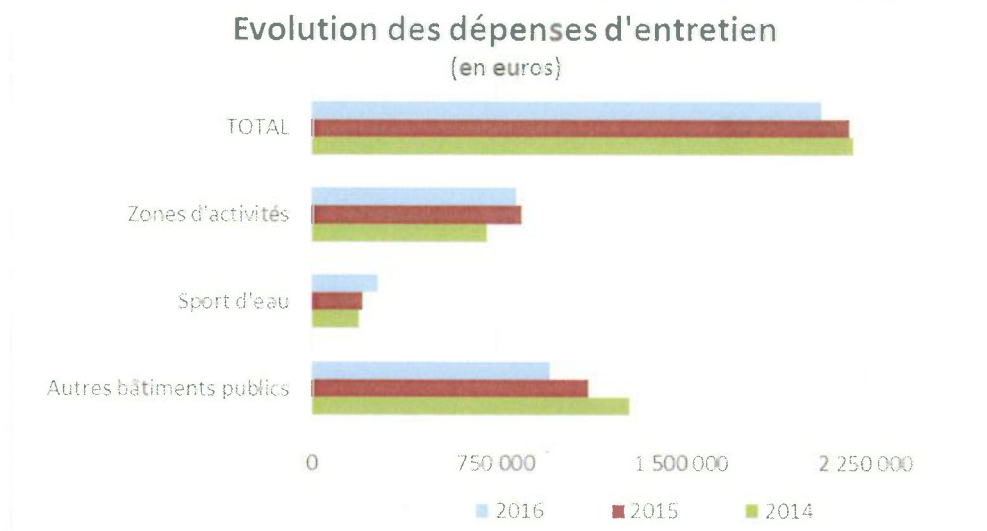
1.4.1.2 L'entretien du patrimoine (2,073 M€)

Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanente. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter les zones d'activités économiques (près de 40% des montants consacrés à ce poste), les piscines (13% des dépenses) et les bâtiments publics administratifs et culturels (47%).

Les éléments impactant directement ces dépenses restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économique, la progression du patrimoine immobilier avec notamment

les piscines de Sansais et Magné et les éventuelles normes réglementaires (ADAP, commission sécurité ...).



1.4.1.3 La gestion du parc automobile (0,729 M€)

La notion de parc de véhicules recouvre les dépenses liées à l'entretien et à l'utilisation des véhicules de l'Agglomération, ainsi que les dépenses et recettes des activités de réparation du « garage communautaire » résultant de la mutualisation des services ateliers de la CAN et de la Ville de Niort. Il n'est pas intégré les charges de structures (bâtiments...).

Le service de garage communautaire est opérationnel depuis mai 2014 avec des interventions sur les véhicules et matériels refacturées à la Ville de Niort.

Il est constaté en 2016, une évolution des dépenses, notamment celles d'acquisition de fournitures d'entretien. D'une année sur l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc, les préconisations constructeurs et les dysfonctionnements qui demandent parfois le remplacement de pièces onéreuses sur des matériels spécifiques (laveuse, épandeuse, surfaceuse...). En 2016, une augmentation des heures d'interventions a été constatée induisant un coût d'entretien plus important.

En 2015, l'augmentation était liée à la première année complète de mise en place de la mutualisation des garages.

Evolution des dépenses liées au parc de véhicules (en euros)



Le tableau ci-dessus présente le coût global du parc de véhicule. Hors charges de personnel, le montant total de l'entretien du parc véhicule et matériel représente 0,729 M€. Le coût des charges à caractère général afférent aux activités CAN s'établit à 0,226 M€ en 2016 contre 0,181 M€ en 2015, soit +25,27%.

1.4.1.4 Les autres grands postes (2,025 M€)

La contribution eaux pluviales recouvre le versement au budget assainissement des 5 €/habitant lié à l'entretien des réseaux dont ce service à la charge (3 € sont prélevés sur l'attribution de compensation des communes) et le remboursement de la maîtrise d'œuvre également assurée par ce service représentant 8% des travaux d'investissement réalisés en N-1.

En 2016, l'augmentation s'explique par une augmentation des travaux réalisés et donc de la participation du budget principal au titre des 8% de maîtrise d'œuvre.

Le système informatique regroupe l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. L'augmentation des frais des télécommunications entre 2015 et 2016 provient essentiellement de la création de réseau haut débit pour la médiathèque de Niort et la STEP Goillard, ainsi que le déploiement de la téléphonie mobile (smartphones). Entre 2014 et 2015, la baisse est liée principalement au regroupement des services sur le site de Marcel Pagnol.

La filière numérique regroupe l'évènement Niort Numeric de mars, les évènements sur lesquels la CAN peut être partenaire ou sur des initiatives numériques (ex : Hackathon et salons du numérique) et enfin tout ce qui concerne la promotion pour le développement de la filière numérique sur le niortais (ex : RIA Studio qui anime et fait la promotion du site internet Niort Numeric).

	2014	2015	2016
Contribution eaux pluviales	589 705	681 986	758 055
Livres et jeux médiathèques	210 898	205 626	217 471
Système informatique	456 682	429 419	440 057
Frais de télécommunication	263 796	212 213	243 671
Habitat	176 251	260 419	153 097
Filière numérique		81 561	212 611
	1 697 332	1 871 224	2 024 962

1.4.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **17,185 M€** (+4,58% par rapport à 2015)

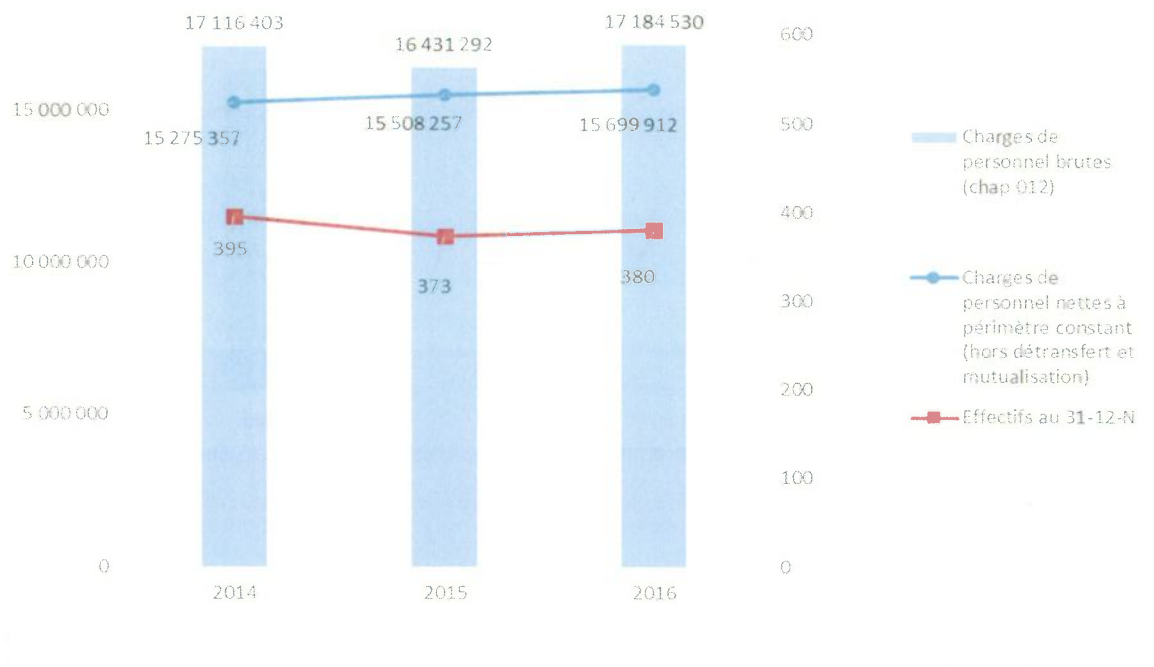
L'augmentation des charges de personnel (chapitre 012) est facialement de + 4,58%. Cette variation provient de deux effets cumulatifs :

- Un effet lié à la réglementation sur laquelle la CAN n'a aucun pouvoir d'ajustement : l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1^{er} juillet 2016, la mise en place des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) sur les catégories B, ainsi que l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite pour ajuster la cotisation du secteur public à celle du privé, pour un total cumulé de 224 100 €,
- Une politique volontariste de mutualisation : en 2016, la mutualisation de la communication augmente la masse salariale. Cependant, cette dernière est compensée par une recette équivalente : 529 138 €.

Exclusion faite des effets « mutualisation » (garage et communication), l'évolution des charges de personnel brutes s'élève à + 1,53%.

Par ailleurs, il convient d'avoir une lecture en coût net de la charge du personnel en raison des remboursements de charges pour 236 112 € (exemple : soutien à l'emploi des contrats d'avenir pour 32 742 €, indemnités journalières sécurité sociale pour 15 822 €, remboursement de la région au titre de la bourse régionale désir d'entreprendre pour 44 408 €, du remboursement des agents de bibliothèque mis à disposition du pôle universitaire pour 111 670 €...), de la mutualisation des ateliers et de la communication (remboursement de la Ville de Niort pour 846 961 €) et des travaux en régie (valorisation de la maîtrise d'œuvre interne participant aux projets d'investissement pour 401 545 €).

Ainsi, après déduction de ces recettes, les charges de personnel nettes s'élèvent à 15,700 M€ en 2016 à périmètre constant, soit une augmentation de 0,192 M€. L'évolution entre 2015 et 2016 se situe alors à +1,24%.



1.4.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) : **29,328 M€** (+0,55% par rapport à 2015)

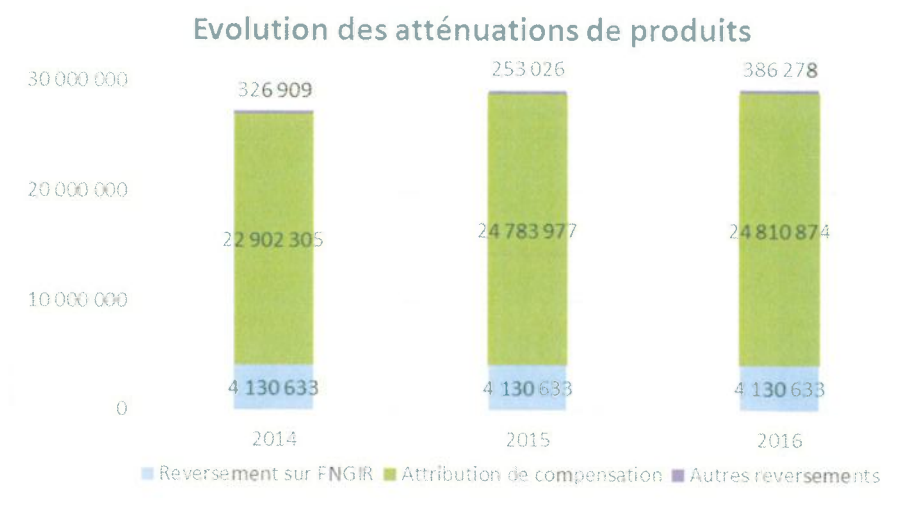
Ce chapitre budgétaire comporte deux types de dépenses obligatoires.

D'une part, on trouve les attributions de compensation résultant des transferts de fiscalité professionnelle à laquelle est retranchée les charges des compétences transférées (24,811 M€ en 2016).

D'autre part, la réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR (lorsque ces ressources après réforme sont supérieures à celles d'avant), ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles d'avant).

Pour la CAN, c'est un prélèvement de 4,131 M€ qui est effectué chaque année.

Enfin, la taxe de séjour est reversée à l'EPIC Tourisme chaque année avec des montants fluctuant mais qui se stabilisent : 0,170 M€ en 2013, 0,270 M€ en 2014 et 0,250 M€ en 2015 et 2016.



1.4.4 Les subventions et participations (chapitre 65) : **4,147M€** (-12,95% par rapport à 2015)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également, les indemnités des élus, les subventions d'équilibre des budgets annexes, les contributions statutaires aux Syndicats.

Le montant dépensé sur ce chapitre s'élève à 4,147 M€ en 2016, contre 4,764 M€ en 2015, soit -12,95%. Cette diminution provient :

- De la non reconduction d'une subvention d'exploitation au budget transport (- 0,400 M€)
- De la diminution des subventions d'équilibre notamment sur le budget immobilier d'entreprises (- 0,229 M€)

A noter sur 2016 :

- des subventions versées à des organismes privés ou publics pour 2,642 M€ (Liste des principales subventions accordées page 52)
- des contributions obligatoires pour 0,396 M€ (Syndicat mixte ouvert Niort Terminal)
- des indemnités et frais de formation des élus pour 0,728 M€
- des subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 0,173 M€
- une participation au CASC pour 0,124 M€
- une contribution au CNFPT pour mise à disposition d'agent pour 0,085 M€

1.4.5 Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) : **0,074 M€** (-19,53% par rapport à 2015)

Les dépenses exceptionnelles regroupent principalement les annulations de titres sur les exercices antérieurs ou des régularisations d'écritures comptables (neutralisation des rattachements de produits).

En 2016, ce chapitre s'élève à 0,074 M€ contre 0,092 M€ en 2015.

La principale dépense concerne la neutralisation d'une recette trop rattachée à l'exercice antérieur au titre des bourses aux entreprises versées par la Région (pour 0,061 M€).

2 - ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

2.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Le budget assainissement a connu en 2016 une année de réduction des investissements liée notamment à des décalages d'obtention des autorisations administratives. L'épargne brute s'est renforcée sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation de la redevance assainissement.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	12 708 250,77
Dépenses totales	12 708 250,77
Recettes de l'exercice	14 908 539,49
Excédent reporté 2015	480 700,00
Recettes totales	15 389 239,49
D'où un excédent au 31/12/2016 de : 2 680 988,72 €	

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	14 615 914,14
Déficit reporté 2015	
Dépenses totales	14 615 914,14
Recettes de l'exercice	10 100 870,03
Affectation du résultat 2015 (article 1068)	1 432 215,43
Résultat 2015 reporté	2 094 332,88
Recettes totales	13 627 418,34
D'où un résultat comptable au 31/12/2016 de : -988 495,80 €	

Soit un excédent global de clôture de 1 692 492,92 €

contre 4 007 248,31 € en 2015

Reports d'investissement :	
Dépenses	= 4 227 991,48 €
Recettes	= 4 870 792,71 €
Résultat	= 642 801,23 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Couverture du déficit d'inv.	= 988 495,80 € (résultat d'invest. déficitaire)
Couverture des reports	= 642 801,23 €
Soit une affectation minimum de	345 694,57 €

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à

Excédent de fonctionnement	2 680 988,72 €
Couverture du besoin de financement	2 680 988,72 €
Excédent reporté	0,00 €

contre 480 700,00 € en 2015

		2014	2015	%	2016	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	12 124 537	12 514 331	3,21%	13 266 964	6,01%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 295 089	8 277 928	-0,21%	8 369 757	1,11%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	3 829 448	4 236 404	10,63%	4 897 207	15,60%
Remboursement capital de la dette	(4)	2 145 736	2 206 993	2,85%	2 238 621	1,43%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	1 683 712	2 029 410	20,53%	2 658 586	31,00%
Recettes externes	(6)	1 456 686	3 408 821		1 112 244	
Avances remboursables	(7)	0	450		150	
Emprunts de l'année	(8)	0	3 000 000			
Opérations neutres de la dette	(9)	5 030 500	4 939 000		4 527 500	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	10 316 634	15 584 675		10 537 101	
Dépenses d'équipements	(11)	5 000 094	6 959 894		6 085 735	
Autres dépenses	(12)					
Opérations neutres de la dette	(13)	5 030 500	4 939 000		4 527 500	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	12 176 330	14 105 887		12 851 856	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	-1 859 696	1 478 787		-2 314 755	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	4 388 157	2 528 461		4 007 248	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	2 528 461	4 007 248		1 692 493	

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **2,741 M€** (-7,59% par rapport à 2015)

Les charges à caractère général sont maîtrisées avec une réduction de 0,225 M€ des dépenses suivantes :

- Frais d'énergies : - 0,096 M€ lié à des nouveaux marchés et une année sèche permettant une moindre consommation électrique,
- Frais de transports et traitement de boues : - 0,162 M€ lié à un surcoût en 2015 et nouveau marché sur année pleine en 2016 avec des tarifs moins élevés,
- Produit de traitement : - 0,029 M€ lié au prix de plus en plus bas des polymères.

2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **2,908 M€** (+ 3,78% par rapport à 2015)

La progression de la masse salariale de 0,106 M€ provient notamment :

- du recrutement d'un agent en CDD pour 3 ans pour le suivi métrologie +0,042 M€ (cet agent est financé à 80% par l'agence de l'eau),
- de la réglementation (augmentation de la valeur du point d'indice, mise en place des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite), pour un total cumulé de 0,038 M€.

2.1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,137 M€ (+ 0,73% par rapport à 2015)

Il s'agit principalement des admissions en non-valeurs.

2.2 REGIE DES DECHETS MENAGERS

Faits marquants : le budget déchets ménagers connaît un renforcement de ces investissements et consolide ses résultats par la dynamique de ses recettes par rapport aux dépenses.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	15 727 530,80
Dépenses de l'exercice	15 727 530,80
Recettes de l'exercice	18 350 607,30
Excédent reporté 2015	8 766 745,64
Recettes totales	27 117 352,94
D'où un excédent au 31/12/2016 de :	11 389 822,14 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	4 256 694,77
Déficit reporté 2015	0,00
Dépenses totales	4 256 694,77
Recettes de l'exercice	2 094 131,88
Affectation du résultat 2015 (article 1068)	0,00
Résultat 2015 reporté	9 221 108,50
Recettes totales	11 315 240,38
D'où un résultat comptable au 31/12/2016 de :	7 058 545,61 €

Soit un excédent global de clôture de 18 448 367,75 €

contre 17 987 854,14 € en 2015

Reports d'investissement :	
Dépenses	= 755 725,23 €
Recettes	= 632 032,00 €
Résultat	= -123 693,23 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Excédent d'investissement	= 7 058 545,61 € (résultat d'invest. excédentaire)
Couverture des reports	= 123 693,23 €
Soit une affectation minimum de	0,00 € Aucun besoin d'affectation

L'excédent de fonctionnement **reporté** s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à

Excédent de fonctionnement	11 389 822,14 €
Couverture du besoin de financement	0,00 €
Excédent reporté	11 389 822,14 €

contre 8 766 745,64 € en 2015

Il s'agit du dernier compte administratif du budget annexe des déchets ménagers après la dissolution de la régie par délibération du 26 septembre 2016. Ce budget reste excédentaire.

		2014	2015	%	2016	%
Recettes Réelles Fonctionnement (1)		18 553 748	18 119 617	-2,34%	18 253 277	0,74%
Dépenses Réelles Fonctionnement (2)		13 665 172	13 953 463	2,11%	13 885 139	-0,49%
Epargne brute (3) = (1) - (2)		4 888 576	4 166 154	-14,78%	4 368 138	4,85%
Remboursement capital de la dette (4)		17 168	10 078	-41,30%	10 448	3,67%
Epargne nette (5) = (3) - (4)		4 871 408	4 156 076	-14,68%	4 357 689	4,85%
Recettes externes (6)		371 773	460 086		175 100	
Avances remboursables (7)		0				
Emprunts de l'année (8)		0				
Opérations neutres de la dette (9)		0				
Total Recettes Réelles Invest (10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)		5 260 349	4 626 241		4 543 237	
Dépenses d'équipements (11)		2 887 098	2 237 691		4 072 275	
Autres dépenses (12)		0				
Opérations neutres de la dette (13)		0				
Total Dépenses Réelles Invest (14) = (4) + (11) + (12) + (13)		2 904 266	2 247 770		4 082 723	
Résultat de l'exercice (15) = (10) - (14)		2 356 083	2 378 471		460 514	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002) (16)		13 253 300	15 609 383		17 987 854	
Résultat de clôture (17) = (15) + (16)		15 609 383	17 987 854		18 448 368	

La capacité d'autofinancement brute (excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement), dégagée par la gestion 2016, se situe à 4,368 M€ contre 4,166 M€ en 2015, soit +4,85%.

Il est constaté une progression des RRF (recettes réelles de fonctionnement) malgré une impossibilité de rattachement liée à la dissolution de la régie. L'évolution des recettes s'explique par l'augmentation du produit de TEOM (+2,17%)

Concernant les dépenses (-0,49%), il est constaté une diminution liée, notamment, à une absence de rattachements et ceci alors que près de 0,718 M€ ont été consacrés à la dépollution du site du Méluzéen..

On remarque un quasi doublement des investissements lié notamment à l'acquisition de matériel pour 0,814 M€, à la mise aux normes des déchetteries pour 0,407 M€ et 0,491 M€ d'aménagements aux abords du centre technique du Vallon d'Arty.

2.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **7,032 M€** (- 2,39% par rapport à 2015)

Il est constaté une diminution des charges à caractère général malgré la prise en charge exceptionnelle des frais de dépollution du site de Lezay pour 0,718 M€ en raison du non rattachement des dépenses de traitement de décembre et des minorations

constatées sur d'autres postes tels que l'entretien du matériel roulant pour -0,041 M€, des frais d'études pour -0,098 M€.

2.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : 6,738 M€ (+ 1,28% par rapport à 2015)

La progression de la masse salariale de 0,085 M€ provient notamment de la réglementation (augmentation de la valeur du point d'indice, mise en place des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite), pour un total cumulé de 0,058 M€.

2.3 BUDGET TRANSPORTS

Faits marquants : Le budget transport connaît un réel renforcement de sa capacité de gestion avec une épargne brute se situant à 2,282 M€ contre 1,937 M€ en 2015 malgré l'arrêt de versement de subvention du budget principal.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	15 064 031,79
Dépenses totales	15 064 031,79
Recettes de l'exercice	16 594 832,68
Excédent reporté 2015	1 577 943,33
Recettes totales	18 172 776,01
D'où un excédent au 31/12/2016 de : 3 108 744,22 €	

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	2 632 642,20
Déficit reporté 2015	
Dépenses totales	2 632 642,20
Recettes de l'exercice	1 134 690,13
Affectation du résultat 2015 (article 1068)	913 717,48
Résultat 2015 reporté	980 895,21
Recettes totales	3 029 302,82
D'où un résultat comptable au 31/12/2016 de : 396 660,62 €	

Soit un excédent global de clôture de 3 505 404,84 €
contre 3 472 556,02 € en 2015

Reports d'investissement :	
Dépenses	= 1 443 925,27 €
Recettes	= 166 299,00 €
Résultat	= -1 277 626,27 €

Calcul de l'affectation devant couvrir le besoin de financement de l'investissement :

Excédent d'investissement	= 396 660,62 € (résultat d'invest. excédentaire)
Couverture des reports	= 1 277 626,27 €
Soit une affectation minimum de	880 965,65 €

L'excédent de fonctionnement reporté s'établira au plus, selon le montant de l'affectation arrêté à

Excédent de fonctionnement	3 108 744,22 €
Couverture du besoin de financement	-880 965,65 €
Excédent reporté	2 227 778,57 €

contre 1 577 943,33 € en 2015

		2014	2015	%	2016	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	17 079 433	17 387 780	1,81%	16 504 760	-5,08%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	15 115 390	15 451 270	2,22%	14 222 410	-7,95%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	1 964 042	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%
Remboursement capital de la dette	(4)	0	0	0,00%	0	0,00%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	1 964 042	1 936 510	-1,40%	2 282 350	17,86%
Recettes externes	(6)	303 297	211 700		152 216	
Avances remboursables	(7)	0	0			
Emprunts de l'année	(8)	0	0			
Opérations neutres de la dette	(9)	0	0			
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	2 267 339	2 148 210		2 434 566	
Dépenses d'équipements	(11)	2 059 311	1 415 120		2 401 717	
Autres dépenses	(12)	0	0			
Opérations neutres de la dette	(13)	0	0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	2 059 311	1 415 120		2 401 717	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	208 027	733 090		32 849	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 531 438	2 739 466		3 472 556	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	2 739 466	3 472 556		3 505 405	

L'adaptation de l'offre de service a permis d'augmenter l'épargne brute du budget transport par une baisse de la rémunération du délégataire.

Le paiement du solde de la convention PRUS permet d'afficher un taux de réalisation des dépenses d'investissement plus élevé qu'habituellement.

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres couvrent les dépenses d'investissement réalisées.

2.3.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 12,336 M€ (-6,22% par rapport à 2015)

La forte baisse constatée des dépenses de fonctionnement provient notamment de l'avenant n°5 permettant un gain de 0,153 M€ lié à la modification de l'offre 2015 répercutée sur l'année 2016 et de l'avenant n°6 permettant un gain de 0,182 M€ lié à la modification de l'offre sur les 8 premiers mois de 2016.

L'année 2016 est à nouveau marquée par la maîtrise de la contribution versée à la SEMTAN avec -6,6% de progression, en raison de l'optimisation de l'offre. Il faut observer que la dynamique du versement transport est en baisse avec +1,62% (contre +3,64% en 2013, +2,75% en 2014 et +1,84% en 2015 alors que le périmètre de l'assiette s'est élargi à 16 communes en 2014).

2.3.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : 0,397 M€ (- 4,78% par rapport à 2015)

La diminution de la masse salariale de 0,020 M€ provient principalement de l'effet de Noria (remplacement d'un agent par un autre sur un échelon inférieur).

2.3.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,445 M€ (- 22,36% par rapport à 2015)

Les dépenses sur ce chapitre sont essentiellement liées à :

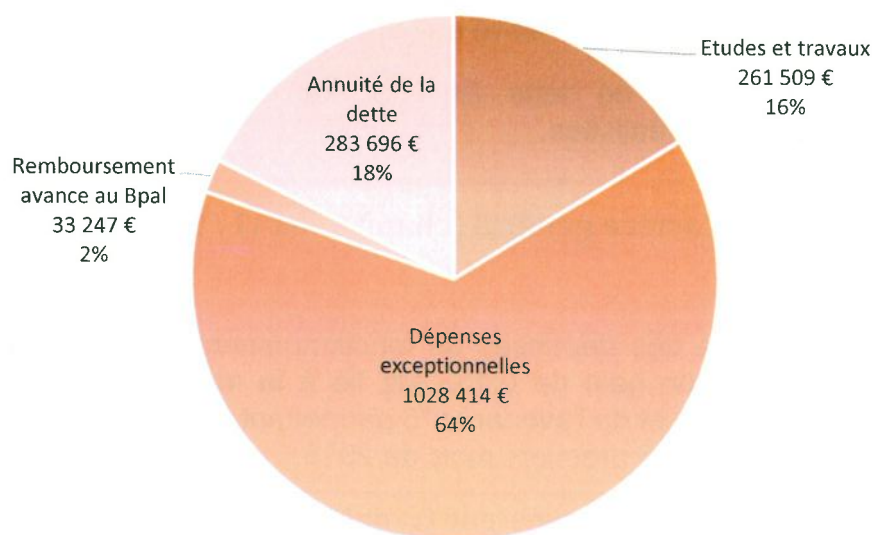
- La convention d'affrètement avec le Département pour 1,366 M€,
- La contribution Syndicat Mixte Transport des DS de 0,079 M€ sur le chapitre 65. Depuis la création du SMTDS, la centrale de mobilité leur est déléguée

2.4 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS 2016 DES AUTRES BUDGETS

2.4.1 Zones d'activités économiques

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les 5 budgets de zones sont regroupés au sein d'un seul et chaque opération est distinguée par un code qui lui est spécifique.

Dépenses réelles totales : 1 606 865 M€



Les dépenses sont financées par les avances du budget principal pour 24% (386 186 €).

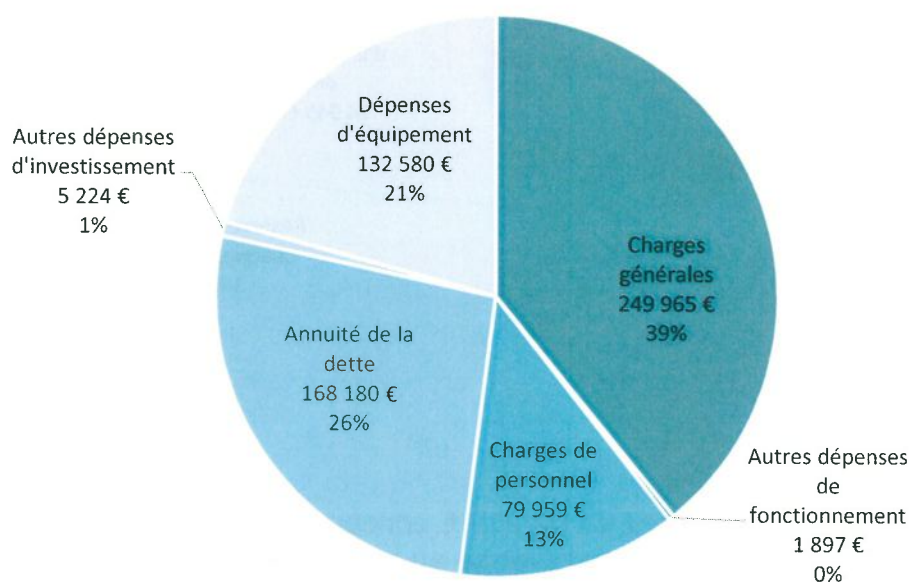
Les dépenses exceptionnelles (1 028 414 €) correspondent au transfert de l'excédent suite à la clôture de la zone d'activités technopole.

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 33 247 €. Il s'agit de vente de parcelles sur les zones des Guillées et des Herses.

2.4.2 Immobilier d'entreprises

Le budget Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des activités de location aux entreprises.

Dépenses réelles totales : 637 806 €



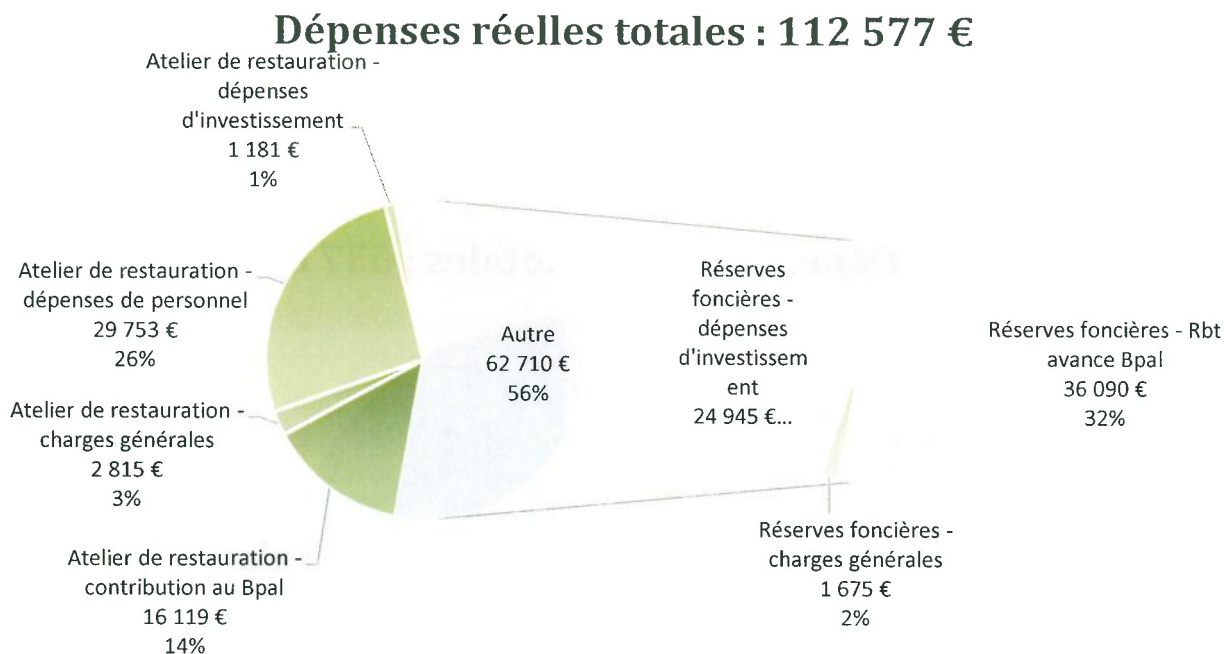
Les dépenses d'équipements de 132 580 € concernent essentiellement la boulangerie de Marigny pour 35 203 €, le site de St Liguairé pour 46 752 € et le pôle expertise du risque pour 18 175 €.

Les dépenses de fonctionnement sont financées :

- par les recettes des services et revenus des immeubles pour 396 317 € (77%)
- par une subvention du budget principal pour 116 308 € (23%)

2.4.3 Activités assujetties à TVA

Suite au réaménagement des budgets en 2014, le budget AATVA comprend 2 opérations : les ateliers de restauration du Musée et les réserves foncières.



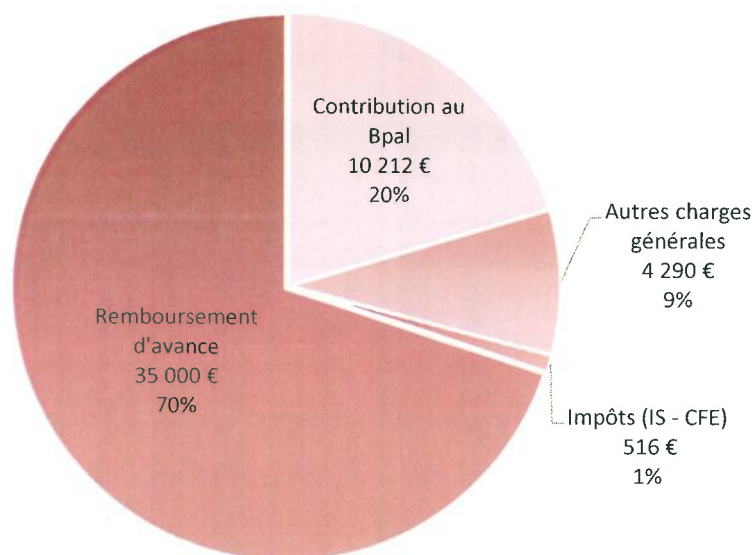
Les dépenses d'investissement de 62 216 € concernent essentiellement les réserves foncières avec le remboursement d'avance au budget principal suite à la vente d'une parcelle au budget ZAE pour 36 090 € et les travaux de mise en sécurité sur une parcelle du site St Gelais pour 24 945 €.

Les dépenses des ateliers de restauration sont financées :

- par les recettes des services pour 4 915 € (8,5%)
- par une subvention du budget principal pour 52 912 € (91,5%)

2.4.4 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 50 018 €



En 2016, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 39 371 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers d'Echiré et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2016, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 200 000 €.

2.5 PRESENTATION AGREEE DES RESULTATS 2016

	Principal	Transports	Déchets Ménagers	Assainissem	Immobilier d'entreprises	Activités assujetties TVA	Energies Renouvelables	TOTAL	pour info Zones d'activités*
FUNCTIONNEMENT									
Impôts et Taxes	46 426 367	14 947 297	15 125 610					76 499 274	
REC. REELLES	4 967 867	10 691	1 735 150	12 797 256	98 127	4 915	39 371	19 653 377	70 498
Autres recettes	19 073 892	1 546 773	1 392 517	469 708	430 029	92 704		23 005 621	2
TOTAL REC. REELLES	70 468 126	16 504 760	18 253 277	13 266 964	528 156	97 618	39 371	119 158 272	70 499
REC. D'ORDRE	476 024	90 073	97 331	1 641 576	81 014		12 115	2 398 132	510 864
TOTAL RECETTES	70 944 150	16 594 833	18 350 608	14 908 540	609 170	97 618	51 486	121 556 404	581 363
Charges à caractère général	7 382 753	12 335 569	7 032 292	2 740 521	249 965	20 609	14 502	29 776 211	261 509
Charges de personnel	17 184 530	396 678	6 738 110	2 908 059	79 959	29 753		27 337 089	
Autres dépenses	35 672 167	1 490 163	114 737	2 721 176	50 886		516	40 049 646	1 153 091
TOTAL DEP. REELLES	60 239 450	14 222 410	13 885 139	8 369 757	380 810	50 362	15 018	97 162 945	1 414 600
DEP. D'ORDRE	4 057 575	841 622	1 842 392	4 338 494	185 149	46 994	33 781	11 346 007	157 924
TOTAL DEPENSES	64 297 025	15 064 032	15 727 531	12 708 251	565 959	97 356	48 799	108 508 952	1 572 524
* Les opérations d'acquisition foncière et d'aménagement des zones d'activités étant destinées à la vente, ces dernières n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité et sont donc comptabilisées en section de fonctionnement et non d'investissement. Aussi, il est préférable d'isoler le budget ZAE pour faciliter la lecture des indicateurs financiers.									
Résultat de l'exercice	6 647 125	1 530 801	2 623 077	2 200 289	43 211	262	2 687	13 047 452	-991 161
Résultat reporté	1 138 029	1 577 943	8 766 746	480 700			20 825	11 984 243	2 871 694
Résultat cumulé (A)	7 785 154	3 108 744	11 389 823	2 680 989	43 211	262	23 512	25 031 695	1 880 533
Besoin de financement	2 599 087	0	0	988 496	360 319	0	0	0	0

A périmètre identique (hors budget camping en 2015), les dépenses réelles cumulées hors ZAE ont diminuées de 1,63% et atteignent 97,163 M€ contre 98,771 M€ en 2015.

	INVESTISSEMENT					TOTAL	pour info Zones d'activités
	Principal	Transports	Déchets Ménagers	Assainissem d'entreprises	Activités assujetties TVA		
FCIVA/1068	9 161 796	913 717	175 100	1 432 215	296 885		11 979 714
REC. REELLES	5 625 961			4 527 650	9 479	24 945	10 188 035
Subventions	1 272 943	11 363		1 112 244	113 416		2 509 966
Autres recettes	68 156	140 853			55		209 063
TOTAL REC. REELLES	16 128 856	1 065 933	175 100	7 072 109	419 835	24 945	24 886 778
REC. D'ORDRE	4 268 789	982 475	1 919 032	4 460 976	185 149	33 781	11 897 196
TOTAL RECETTES	20 397 645	2 048 408	2 094 132	11 533 085	604 984	71 939	419 433
Equipements, travaux, études, avances	12 006 032	2 401 717	4 072 276	6 085 735	132 581	26 126	24 724 466
DEP. REELLES	2 658 625		10 448	2 238 621	119 191		5 026 885
Emprunts	4 961 497			4 527 500	5 224	36 090	9 565 310
Autres dépenses							33 247
TOTAL DEP. REELLES	19 626 153	2 401 717	4 082 724	12 851 856	256 996	62 215	39 316 661
DEP. D'ORDRE	687 239	230 925	173 971	1 764 058	81 014	12 115	2 949 322
TOTAL DEPENSES	20 313 392	2 632 642	4 256 695	14 615 914	338 010	62 215	42 265 984
Résultat de l'exercice	84 253	-584 234	-2 162 563	-3 082 829	266 973	9 724	-5 482 010
Résultat reporté	-2 683 340	980 895	9 221 109	2 094 333	-627 292	8 007	9 060 322
Résultat cumulé (B)	-2 599 087	396 661	7 058 545	-988 496	-360 319	17 730	3 578 313
Résultat de clôture (A+B)	5 186 068	3 505 405	18 448 368	1 692 650	-317 108	17 993	28 610 165

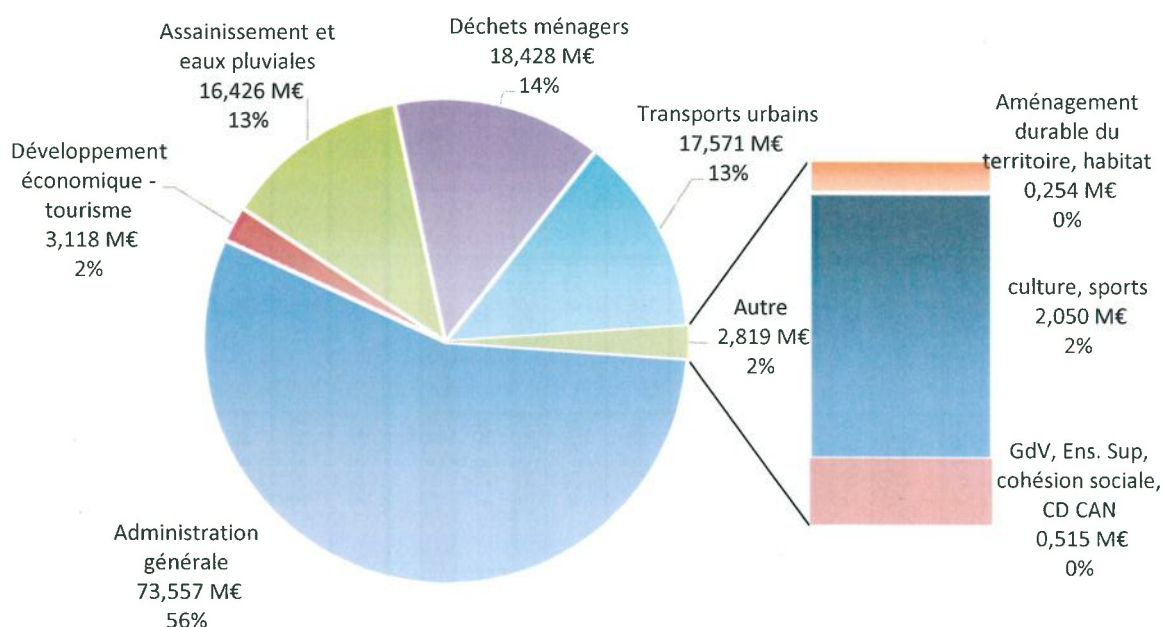
Tous budgets confondus (hors ZAE), les dépenses d'équipement de travaux, d'études et de subventions s'élevaient à 24,814 M€ contre 22,516 M€ en 2015 (périmètre identique à celui de 2016).

3 - PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

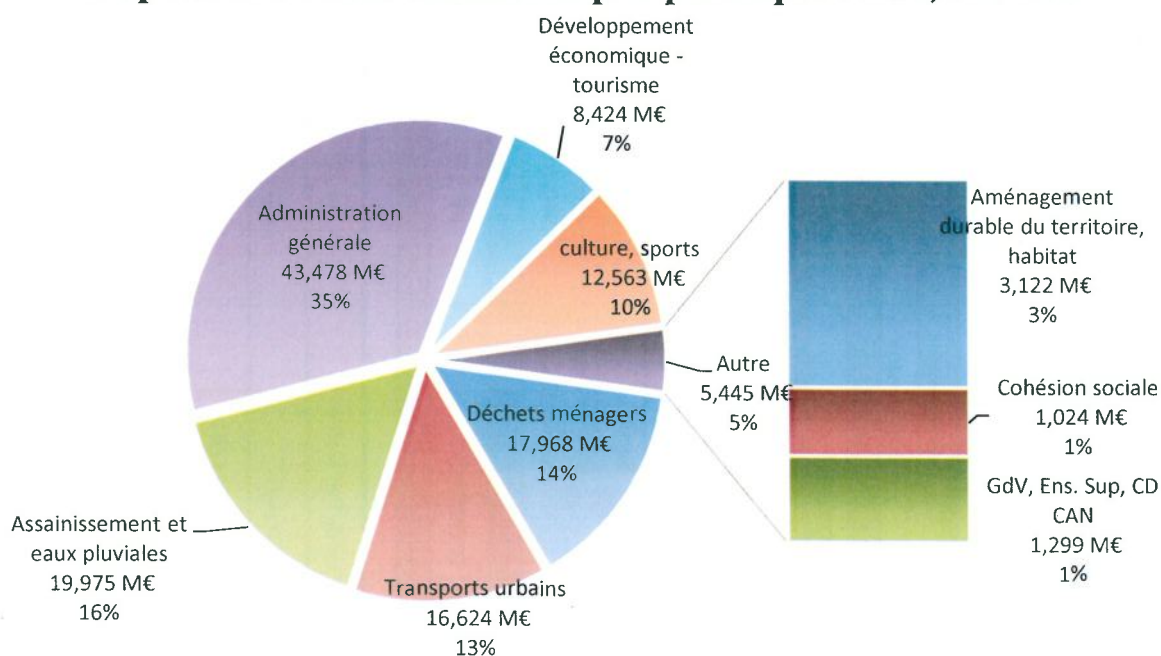
Il est proposé ci-après une vision agrégée des principales politiques publiques.

A noter : les dépenses et recettes réelles sont retraitées des virements internes entre budgets et des opérations neutres de la dette.

Recettes réelles cumulées par politique : 131,920 M€



Dépenses réelles cumulées par politique : 124,477 M€



En recette, l'administration générale comprend :

- Les dotations de l'Etat et la fiscalité
- Le remboursement de la Ville de Niort pour la mutualisation des ateliers et de la communication
- Les emprunts (hors emprunts revolving)
- Le FCTVA et l'excédent capitalisé (affectation du résultat à l'article 1068)

En dépense, l'administration générale regroupe :

- Les intérêts et le remboursement du capital de la dette
- Les attributions de compensations et autres reversements de fiscalité (FNGIR...)
- La masse salariale des services ressources et des élus...
- La mutualisation des ateliers et de la communication
- Les fonds de concours aux communes dans le cadre du solde de l'enveloppe des droits à emprunts

4 - LA GESTION DE LA DETTE

L'encours net de la dette s'établit au 31 décembre 2016 à 76,257 M€, contre 81,065 M€ au 31 décembre 2015, soit - 4,809 M€ (-5,93%).

Cet encours net est constitué de dette bancaire classique (63,467 M€), d'avance remboursable (agence de l'eau pour 0,463 M€)¹⁰ et de dette revolving (12,327 M€)¹¹.

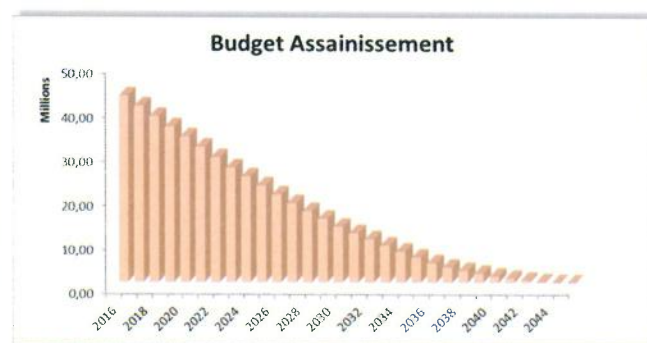
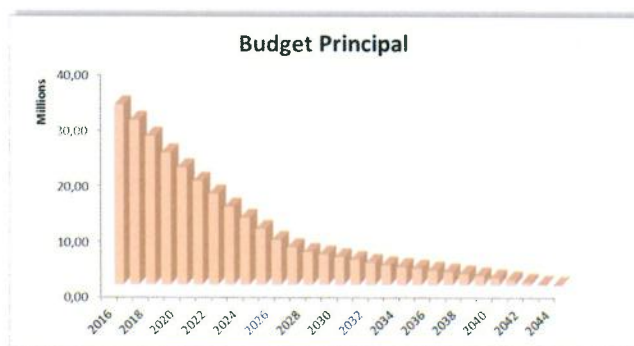
Evolution détaillée de l'endettement 2016	
Capital restant dû net au 31/12/15	81 065 415
Détransfert des emprunts	-281 460
Amortissement des emprunts	-4 527 295
Indemnité de réaménagement	0
Mobilisation des emprunts	0
Capital restant dû net au 31/12/16	76 256 660

Le taux moyen de la dette s'établit à 3,90% en 2016 (contre 3,99% en 2015).

L'encours de dette par budget est réparti de la façon suivante :

	2014	2015	2016
Budget principal	34 152 031	31 851 541	29 768 959
Budget assainissement	43 710 941	44 534 524	42 295 903
Budget Zones d'activités	3 289 942	3 136 675	2 977 657
Budget immobilier d'entreprises	1 443 791	1 328 564	1 209 373
Budget déchets ménagers	25 294	15 216	4 768
Compétences détransférées	2 087 061	198 895	0
	84 709 060	81 065 415	76 256 660

Ci-après, le profil d'extinction de la dette au 31/12/2016 montre que la collectivité dispose d'une dette courte.

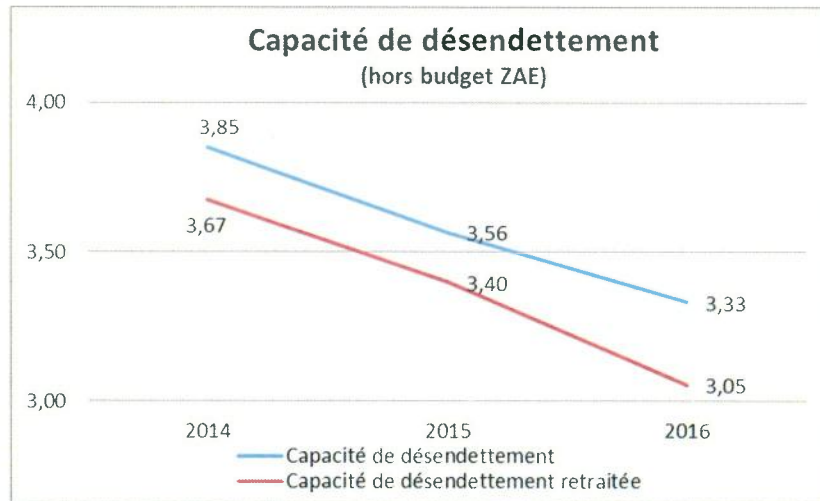


¹⁰ Les emprunts agence de l'eau s'apparentent plus à des avances remboursables qu'à un encours de dette classique, la particularité étant l'absence de taux d'intérêts.

¹¹ L'emprunt revolving est un produit mixte qui présente les caractéristiques d'un emprunt classique tout en autorisant, comme une ligne de trésorerie, des mises à disposition de fonds et des remboursements temporaires occasionnant des économies d'intérêts.

4.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.

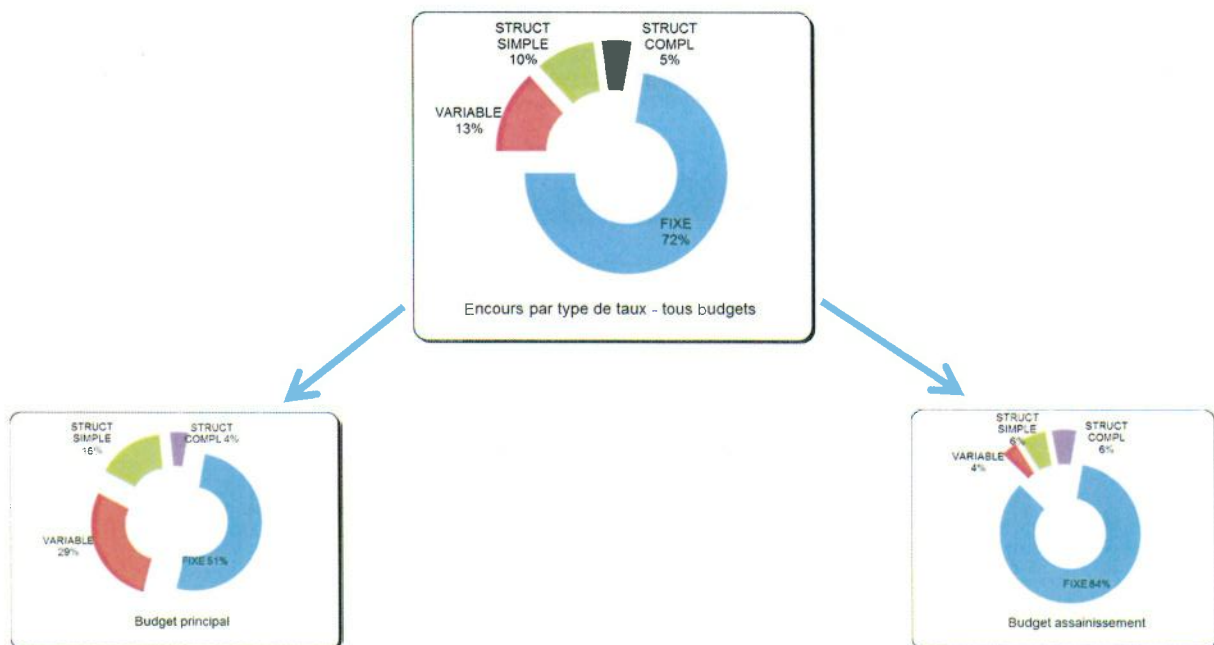


Nouvelle amélioration de la capacité de désendettement en 2016.

4.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Ces dernières années, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sécurisé ses contrats de prêts à risque en les positionnant sur des taux fixes. Tout début 2017, les deux derniers contrats à risque classés 3E (structurés complexes) ont été renégociés.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



5 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

5.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 6 contrats de prêts en cours à fin 2016. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Budget	Objet	Organisme Prêteur	Montant Initial (en €)	Quotité garantie (%)	Année	Durée résid.	taux	CRD au 31/12/2016
Principal	SMO Niort terminal	Crédit Agricole	5 600 000	100%	2 013	19	2,81%	5 180 000
Principal	construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	733 618	100%	2 009	33	1,85%	656 625
Principal	construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	122 551	100%	2 009	33	0,95%	106 912
Principal	construction LS à Saint-Symphorien	Caisse des dépôts	295 370	100%	2 009	43	1,85%	275 062
Principal	SEMIE résidence universitaire	Caisse des dépôts	2 220 377*	100%	2 014	39	2,36%	2 184 486
Principal	SEMIE résidence universitaire	Caisse des dépôts	503 785*	100%	2 014	39	1,85%	494 697
TOTAL			9 475 702					8 897 783

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Annuités garanties 2016	572 758
+ Annuité nette de la dette	2 988 323
- Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités	3 561 081
Recettes réelles de fonctionnement	70 468 126
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	5,05%

5.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

Y sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
	SEMTAN	En cours de liquidation	150 000 €
	Poitou-Charentes auto partage	Liquidation approuvée par délibération du 10 avril 2017	5 000 €
Déchets ménagers	SEML du Pays Melusayen	En cours de liquidation	340 000 €

Dans le cadre de la mise en liquidation judiciaire de la SEM du Pays Melusayen le 25 février 2015, il devra être mis fin à la participation de la régie des déchets ménagers au capital de la SEM.

La cession de cette prise de participation devra se faire à l'appui de la décision de liquidation définitive transmise par le trésorier.

S'agissant de la liquidation de la SPL Poitou-Charentes auto partage, sa finalisation définitive a eu lieu en avril 2017 avec un reste à charge pour la CAN de 909,90 €.

5.3 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE PLUS DE 75 000 € OU REPRESENTANT PLUS DE 50% DU PRODUIT FIGURANT AU COMPTE DE RESULTAT

Le versement d'une subvention doit répondre à un « intérêt public local ». En d'autres termes, l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit une information au Conseil dans le cadre des subventions supérieures à 75 000 €.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit que toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention entre les parties.

La liste des organismes dont la subvention est supérieure à 75 000 € est la suivante :

Budget	Organisme	Objet	Montant
Tous budgets	CASC	Comité d'activités sociales et culturelles auprès des agents	172 978
	CRESS Poitou-Charentes	Salon de l'ESS	80 000
Principal	Mission locale	Association apportant des réponses aux jeunes sur les questions de l'emploi, de la formation mais aussi sur le logement ou la santé.	151 357
	Calyxis	Association positionnée sur l'information et la sensibilisation du public à la prévention des risques	280 000
	Carrefours emploi armées	Forum permettant d'aider et de conseiller les demandeurs d'emploi, de mobiliser les acteurs locaux et de fluidifier le marché du travail	80 000
	Groupe express Roularta	Participation et organisation du salon de l'étudiant	75 000
	SMO Plate-forme Niort-Terminal	Syndicat renforçant l'attractivité et la compétitivité du territoire régional en le connectant aux principaux axes routiers et maritimes et favorisant l'implantation d'entreprises.	395 696
	Université de Poitiers	Enseignement supérieur	600 000
	Comité du bassin d'emploi	Instance de dialogue social territorial proposant, orientant et/ou mettant en œuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi	146 663
	Office de tourisme	Promouvoir le tourisme	450 000

5.4 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels la collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

La CAN dispose d'une DSP avec la SEM-TAN concernant le transport public. Il s'agit d'une contribution financière forfaitaire réévaluée annuellement, aussi bien en fonction de l'évolution des services rendus à la population, que des révisions de prix incluent au contrat.

	2014	2015	2016
Rémunération DSP	12 381 648 €	12 485 403 €	11 658 418 €
Variation	-1,85%	0,84%	-6,62%

5.5 LES CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

La concession d'aménagement est un contrat par lequel la personne publique ayant pris l'initiative de l'opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé.

Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Il peut être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriation ou de préemption. S'il a mandat, il peut procéder à la vente, à la location des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

Dans ce cadre juridique, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de déléguer l'aménagement de la zone « Batipolis » à Deux-Sèvres Aménagement, contrairement aux autres zones d'activités qui sont gérées en régie.

Depuis 2014, cette délégation n'a pas fait l'objet de versement d'avance.

Pour information, au 1^{er} janvier 2017, la CAN a récupéré la gestion de la zone d'activité Terre de Sport aménagée sous cette même forme juridique.

